

portrait du logement des yvelines et de ses territoires 2016



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE • GRAND SAINT-QUENTIN • VERSAILLES GRAND PARC • GRAND PARIS SEINE OISE • CENTRE ET SUD YVELINES



Yvelines
Le Département



ADIL78 / Agence Départementale
d'Information sur le Logement des Yvelines

information, formation, observation sur le logement

ÉDITO

LES YVELINES ET LE GRAND PARIS

4

5

1 DONNÉES DE CADRAGE

FICHE D'IDENTITÉ DU DÉPARTEMENT

6

LE PARC DE LOGEMENTS

Le volume, la structure, l'ancienneté et la taille du parc
L'observation, la prévention et le traitement des copropriétés
Le parc locatif social

8

10

12

LES MÉNAGES YVELINOIS

La taille, la composition familiale et les statuts d'occupation

14

2 LES POLITIQUES PUBLIQUES

LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

L'article 55 de la loi SRU modifié par la loi Duflot
Les programmes locaux de l'habitat
Le financement du logement social
Programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (Prior'Yvelines)
L'action foncière de l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)
L'aménagement opérationnel de la SEM Yvelines Aménagement
La démarche Yvelines/Résidences
Le développement d'une offre de logements en locatif social en milieu rural

16

17

18

20

21

22

23

24

LES POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La lutte contre la précarité énergétique
Le traitement de l'habitat indigne
L'adaptation du parc de logements

25

26

27

LA POLITIQUE DE RÉNOVATION URBAINE

La politique de la ville et projets ANRU

28

3 LES DYNAMIQUES DE TERRITOIRES

LE MARCHÉ LOCATIF

29

LE MARCHÉ IMMOBILIER

La promotion immobilière neuve
Le marché des logements anciens

30

32

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRIMO-ACCESSION

33

LA CONSTRUCTION NEUVE

Les permis de construire délivrés et les logements mis en chantier

34

34

4 L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE

36

LES AIDES À LA PERSONNE

Les aides au logement de la Caisse d'Allocations Familiales
Les aides d'Action logement
Les aides du Fonds Solidarité Logement

38

39

39

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Le dispositif Solibail

40

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

41

LES EXPULSIONS ET LES IMPAYÉS

42

L'ADIL DES YVELINES

43



Alexandra ROSETTI
Présidente de l'ADIL 78
Conseillère départementale
des Yvelines

Chers partenaires, élus et acteurs de l'habitat,

L'Agence Départementale d'information sur le Logement des Yvelines (ADIL) assure une mission d'information et de conseil sur le logement auprès des 75 000 ménages yvelinois depuis 2007. A cette mission de service au public, s'ajoute celle d'observation, du logement et de l'habitat dans les Yvelines, qui prend la forme d'études, de publications et d'une gestion en ligne d'un atlas cartographique interactif : www.yvelinesencartes.fr.

Ce travail d'observation, que j'ai le plaisir de vous présenter en tant que Présidente de l'ADIL78 depuis le 6 novembre 2015, se concrétise cette année avec la réalisation de la **sixième édition** du "Portrait du logement dans les Yvelines".

Ce document, réalisé grâce aux données fournies par nos partenaires, nationaux et locaux, est le fruit d'un travail conjoint avec le Conseil départemental des Yvelines. Il vise à accompagner et à éclairer la réflexion des acteurs locaux et des élus de notre Département, face aux importantes évolutions que connaissent nos territoires, urbains et locaux, avec le développement des intercommunalités.

Cette année, et c'est la grande nouveauté, nous proposons des éléments cartographiques et analytiques à l'échelle des futurs grands territoires issus de la réforme territoriale portée par les lois "MAPTAM" et "NOTRe". Bien que tous les périmètres des futurs regroupements intercommunaux, au 1^{er} janvier 2016, ne soient pas encore totalement stabilisés, nous avons souhaité vous offrir un document permettant d'avoir une vision départementale et territoriale.

Nous espérons ainsi contribuer à alimenter la réflexion sur les dynamiques en œuvre dans nos territoires et notre région francilienne et permettre des analyses comparatives sur la qualité et le cadre de vie des yvelinois qu'ils se trouvent dans la zone rurale ou urbaine de notre Département.



FICHE D'IDENTITÉ

CHIFFRES CLÉS ¹

DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

1,4 million d'habitants, soit **12%** de la population francilienne
 Une variation moyenne annuelle de la population de **+0,3%** entre 2006 et 2011 (**+0,5%** en Ile-de-France)

Un solde naturel positif (**+0,8%**) compensant un solde migratoire négatif (**-0,6%**)

13% de la population est âgée de plus de 65 ans
 (**12,7%** en Ile-de-France)

83% de la population réside dans l'aire urbaine

539 663 emplois salariés, soit **9,5%** des emplois en Ile-de-France.

Une perte de **42 137** emplois par rapport à 2012

7,1% le taux de chômage au 31 décembre 2013
 (**8,6%** en Ile-de-France)

15,1% des emplois dans l'industrie (**8,4%** en Ile-de-France)

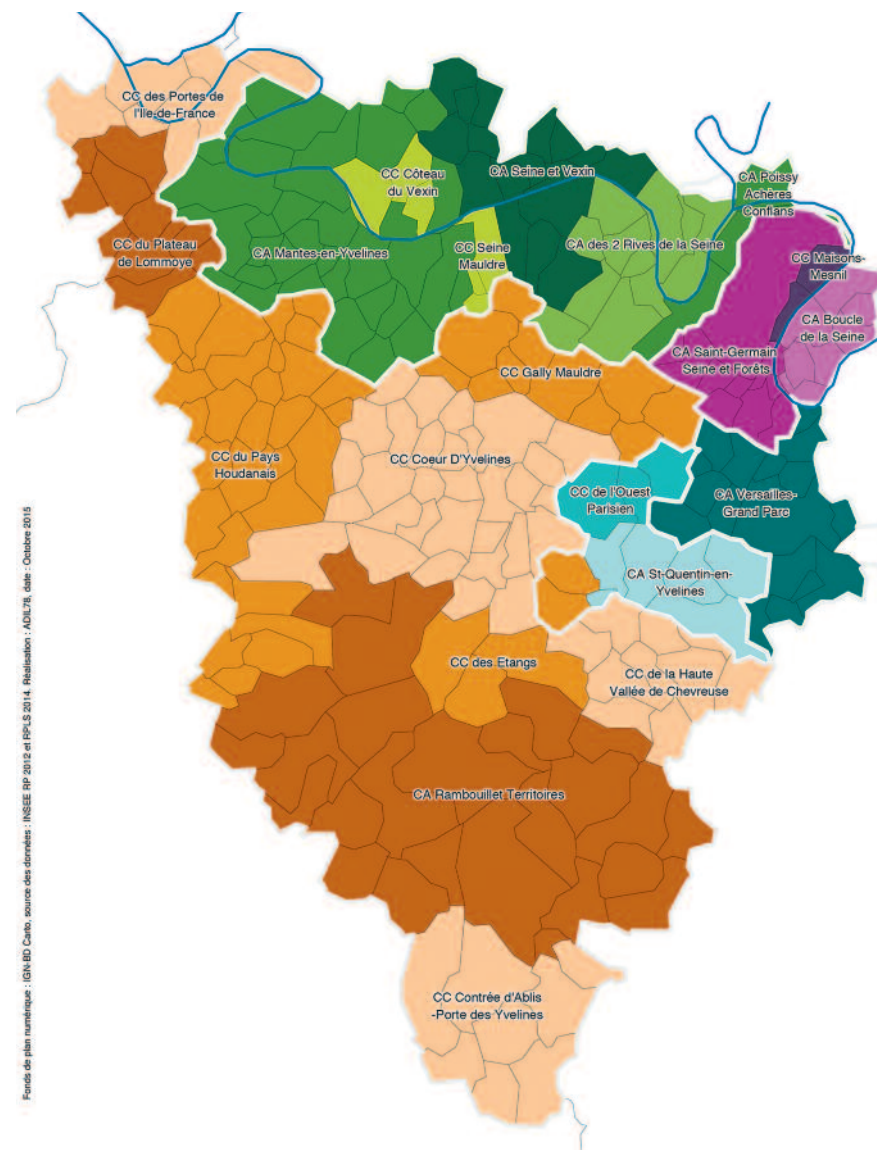
DONNÉES TERRITORIALES ET ADMINISTRATIVES

262 communes

80% d'espaces ruraux (dont **40%** agricoles) et **20%** d'espaces urbains (**12%** d'espaces dédiés à l'habitat)

L'ensemble du Département couvert par des établissements publics de coopération intercommunale : **21** EPCI (**9** communautés d'agglomération et **12** communautés de communes)

EPCI dans les Yvelines au 1^{er} janvier 2015



Fonds de plan numérique : IGN BD Cartho, source des données : INSEE RP 2012 et RP-LD 2014. Réalisation : ADL76, date : Octobre 2015

¹ Sources : Insee RP 2012, MOS-exploitation Conseil départemental des Yvelines, taux de chômage localisé de l'INSEE - Les communes de Bièvres et de Bezons n'ont pas été prises en compte



GRAND PARIS SEINE OISE

399 922 habitants, **28%** de la population yvelinoise²

Une évolution annuelle de la population de **0,3%** entre 2007 et 2012, liée à un solde naturel positif (**1%**) compensant un solde migratoire négatif (**-0,7%**)

13% de la population âgée de plus de 65 ans

13,6% de taux de pauvreté

76% de ménages éligibles au logement locatif social

1 nouvelle communauté urbaine

73 communes



GRAND SAINT-QUENTIN

226 469 habitants, **16%** de la population yvelinoise

Une évolution annuelle de la population de **-0,1%** entre 2007 et 2012, liée à un solde migratoire négatif (**-1,4%**) plus élevé que le solde naturel (**1,2%**)

10% de la population âgée de plus de 65 ans

10,5% de taux de pauvreté

71% de ménages éligibles au logement locatif social

12 communes



VERSAILLES GRAND PARC

257 757 habitants, **18%** de la population yvelinoise

Une évolution de la population annuelle nulle entre 2007 et 2012 (**0,7%** solde naturel et **-0,7%** solde migratoire)

17% de la population âgée de plus de 65 ans

5,7% de taux de pauvreté

56% de ménages éligibles au logement locatif social

18 communes



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

304 500 habitants, **22%** de la population yvelinoise

Une évolution de la population annuelle nulle entre 2007 et 2012 (**0,7%** solde naturel et **-0,7%** solde migratoire)

15% de la population âgée de plus de 65 ans

7% du taux de pauvreté

56,5% de ménages éligibles au logement locatif social

19 communes



CENTRE ET SUD YVELINES

223 708 habitants, **16%** de la population yvelinoise

Une évolution de la population annuelle **0,4%** entre 2007 et 2012 (**0,4%** solde naturel et solde migratoire nul)

16% de la population âgée de plus de 65 ans

4,6% de taux de pauvreté

42,5% de ménages éligibles au logement locatif social

140 communes

¹ Source : Insee RP 2012, ² Population municipale

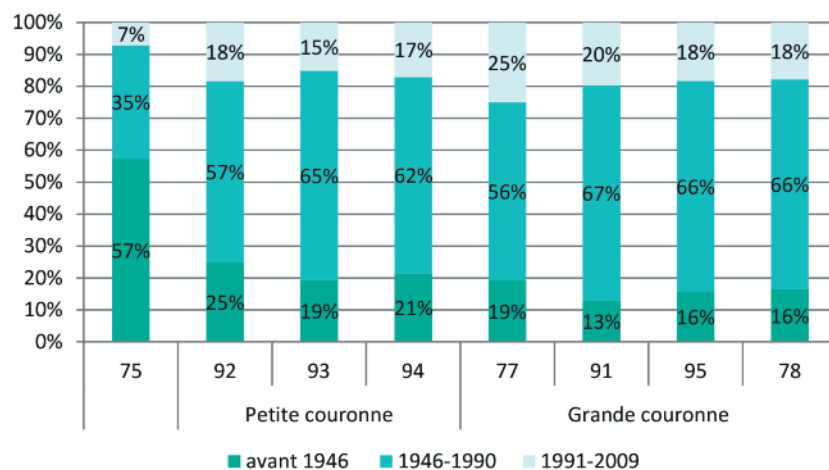
LE PARC DE LOGEMENTS

Le volume, la structure, l'ancienneté et la taille du parc

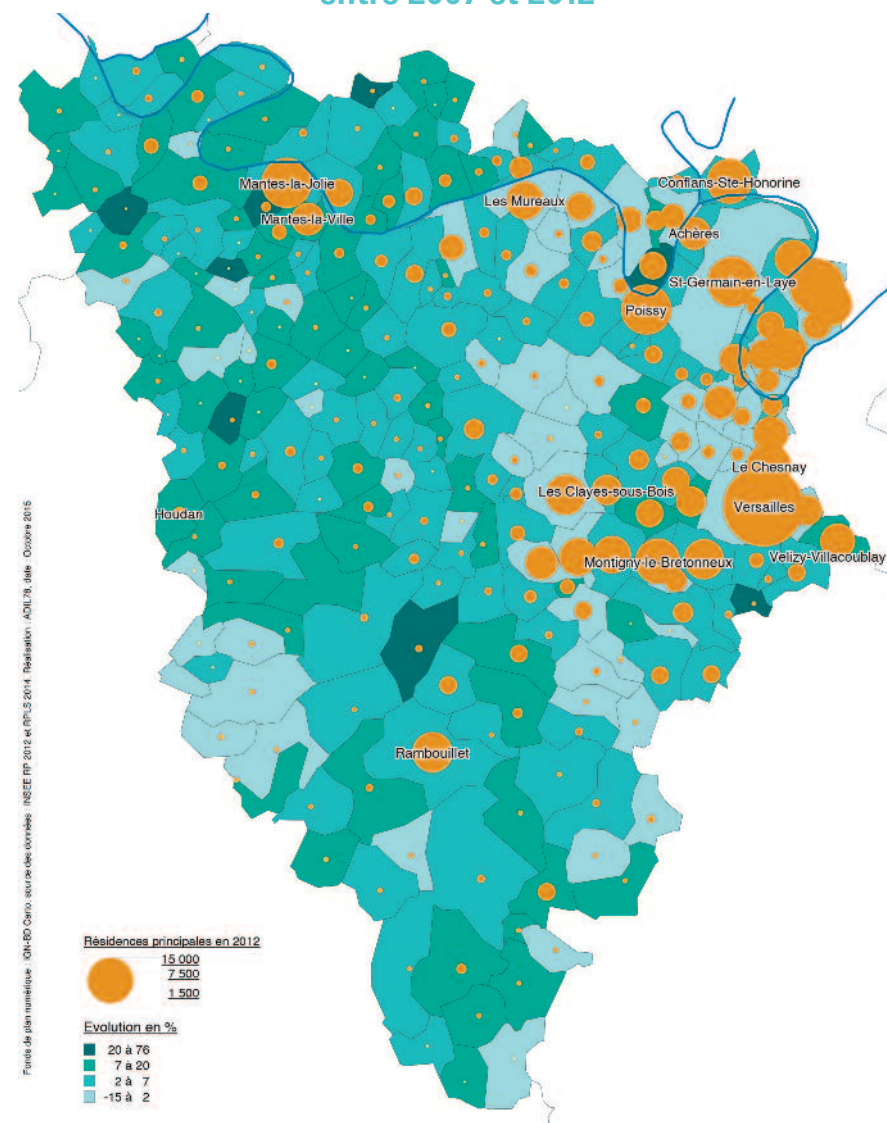
CHIFFRES CLÉS¹

- 557 617** résidences principales, soit **11 %** du parc d'Ile-de-France
- 14 283** de plus qu'en 2007, soit une augmentation de **3 %**
- 13 021** résidences secondaires, **13 %** de plus par rapport à 2007
- 5,5 %** de logements vacants (**6 %** en Ile-de-France), **19 %** de plus par rapport à 2007
- 56 %** de logements collectifs (**72 %** en Ile-de-France)
- 43 %** de logements individuels (**27 %** en Ile-de-France)
- 16 %** du parc de résidences principales construit avant 1946
- 59 %** des logements de 4 pièces et plus (**43 %** en Ile-de-France)

Période de construction du parc de logements par département francilien



Évolution du parc en volume et en pourcentage entre 2007 et 2012



TERRITOIRES ¹



GRAND PARIS SEINE OISE

152 434 résidences principales, soit **27 %** du parc des Yvelines
5 945 de plus qu'en 2007, soit une augmentation de **4 %**
7 % de logements vacants, **21 %** de plus par rapport à 2007
60 % des logements de 4 pièces et plus



GRAND SAINT-QUENTIN

86 611 résidences principales, soit **16 %** du parc des Yvelines
1 952 de plus qu'en 2007, soit une augmentation de **2 %**
4,1 % de logements vacants, **22 %** de plus par rapport à 2007
64 % des logements de 4 pièces et plus



VERSAILLES GRAND PARC

107 878 résidences principales, soit **19 %** du parc des Yvelines
1 401 de plus qu'en 2007, soit une augmentation de **1 %**
9 % de logements vacants, **19 %** de plus par rapport à 2007
51 % des logements de 4 pièces et plus



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

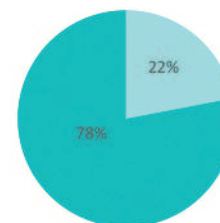
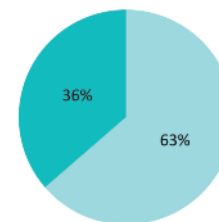
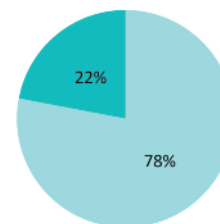
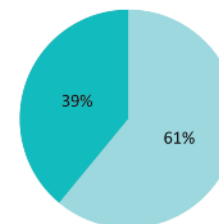
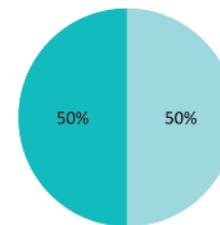
124 203 résidences principales, soit **22 %** du parc des Yvelines
1 051 de plus qu'en 2007, soit une augmentation de **0,9 %**
6,2 % de logements vacants, **8 %** de plus par rapport à 2007
54 % des logements de 4 pièces et plus



CENTRE ET SUD YVELINES

86 491 résidences principales, soit **16 %** du parc des Yvelines
3 934 de plus qu'en 2007, soit une augmentation de **4,8 %**
7,2 % de logements vacants, **33 %** de plus par rapport à 2007
75 % des logements de 4 pièces et plus

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS



■ logements collectifs ■ logements individuels

¹ Source : INSEE 2012

LE PARC DE LOGEMENTS

L'observation, la prévention et le traitement des copropriétés

CHIFFRES CLÉS ¹

- 12 700** copropriétés (+ 16 % en 10 ans)
- 238 000** logements soit **40 %** du parc de logements yvelinois en copropriété (**45 %** en Ile-de-France)
- 65 %** des copropriétés comprennent moins de 10 logements (**41 %** en Ile-de-France)
- 60 %** des logements en copropriété ont été construits avant 1975 (année de l'instauration de la réglementation thermique)
- 62 %** de copropriétaires occupants

Les copropriétés yvelinoises susceptibles d'être fragiles ²

C'est à partir d'une combinaison d'indicateurs statistiques issus de FILOCOM 2009, que les copropriétés yvelinoises ont été classées par l'ANAH en quatre catégories A, B, C, D, du plus faible au plus fort potentiel de fragilité.

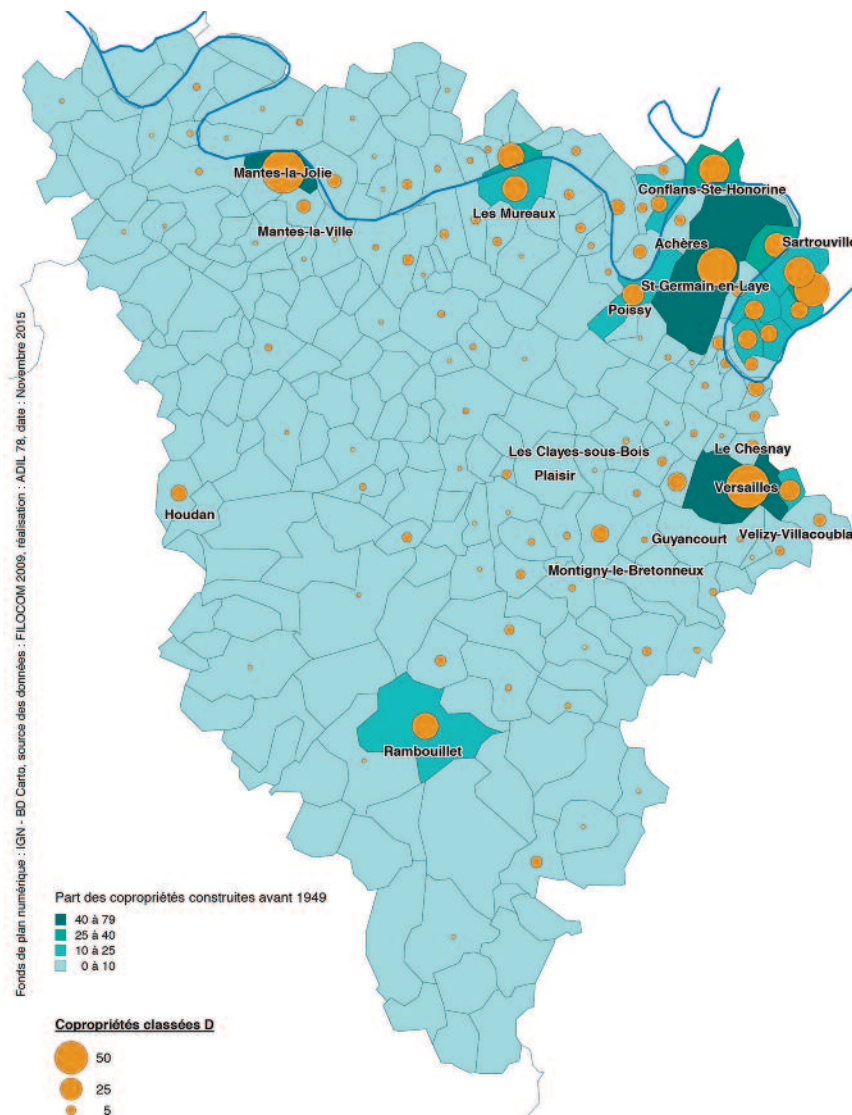
Famille	Nombre de copropriétés	Part en %	Nombre de logements en copropriétés	Part en %
A	4 434	47	94 640	47
B	2 869	31	81 482	40
C	1 077	11	15 603	8
D	1 026	11	10 213	5

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), en charge de l'amélioration du parc de logements privés anciens, propose une palette de dispositifs d'observation, de repérage et d'interventions accessibles à toutes les collectivités :

La Voc (veille et d'observation des copropriétés) est une aide méthodologique et financière au développement d'une démarche d'observation locale des copropriétés fragiles.

Les programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) est un dispositif qui permet d'accompagner les copropriétés pour éviter l'accentuation de leurs difficultés.

Les copropriétés classées D et la part des copropriétés construites (avant 1949) dans les Yvelines en 2009



¹Sources : FILOCOM 2011 - ²Ces indicateurs statistiques issus de FILOCOM 2009 offrent la possibilité : de localiser les copropriétés repérées à l'échelle de la section cadastrale ; d'en connaître les principales caractéristiques ; de hiérarchiser les périmètres repérés en fonction du degré de fragilité des copropriétés (B, C ou D). Cependant, les données fournies ne permettent pas d'identifier si une copropriété repérée comme fragile présente de réelles difficultés de fonctionnement et/ou de gestion.

TERRITOIRES ¹



GRAND PARIS SEINE OISE

357 copropriétés de la famille D, soit 35% des copro D yvelinoises

57 % construites avant 1949

- Veille et observation des copropriétés (VOC) à Mantes-en-Yvelines
- Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) aux Mureaux
- OPAH copropriétés à Mantes-la-Jolie (Val Fourré)
- Plan de Sauvegarde aux Mureaux



GRAND SAINT-QUENTIN

36 copropriétés de la famille D, soit 3,5% des copro D yvelinoises

35 % construites avant 1949

- Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) et Plan de Sauvegarde à Trappes



VERSAILLES GRAND PARC

189 copropriétés de la famille D, soit 18% des copro D yvelinoises

74 % construites avant 1949



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

314 copropriétés de la famille D, soit 31% des copro D yvelinoises

71 % construites avant 1949



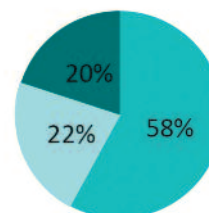
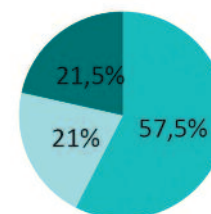
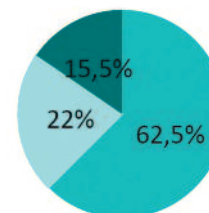
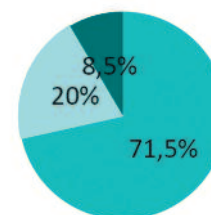
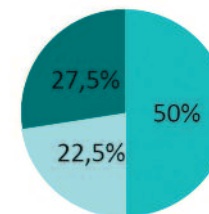
CENTRE ET SUD YVELINES

129 copropriétés de la famille D, soit 12,5% des copro D yvelinoises

50 % construites avant 1949

FRAGILITÉ DES COPROPRIÉTÉS

■ B
■ C
■ D



¹ Sources : FILOCOM 2009 et Anah

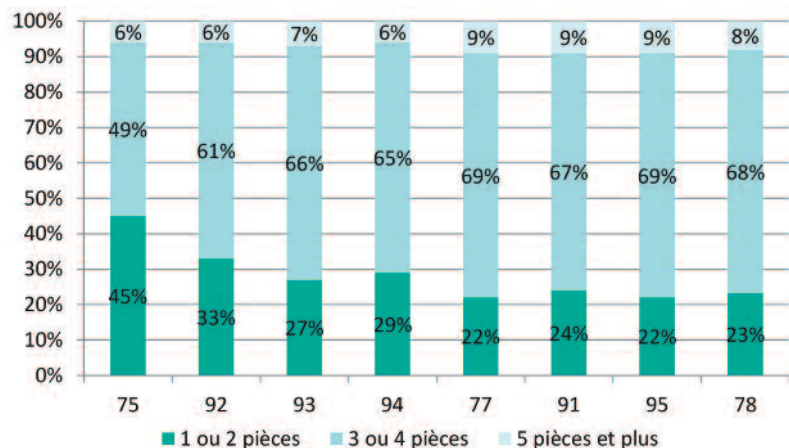
LE PARC DE LOGEMENTS

Le parc locatif social

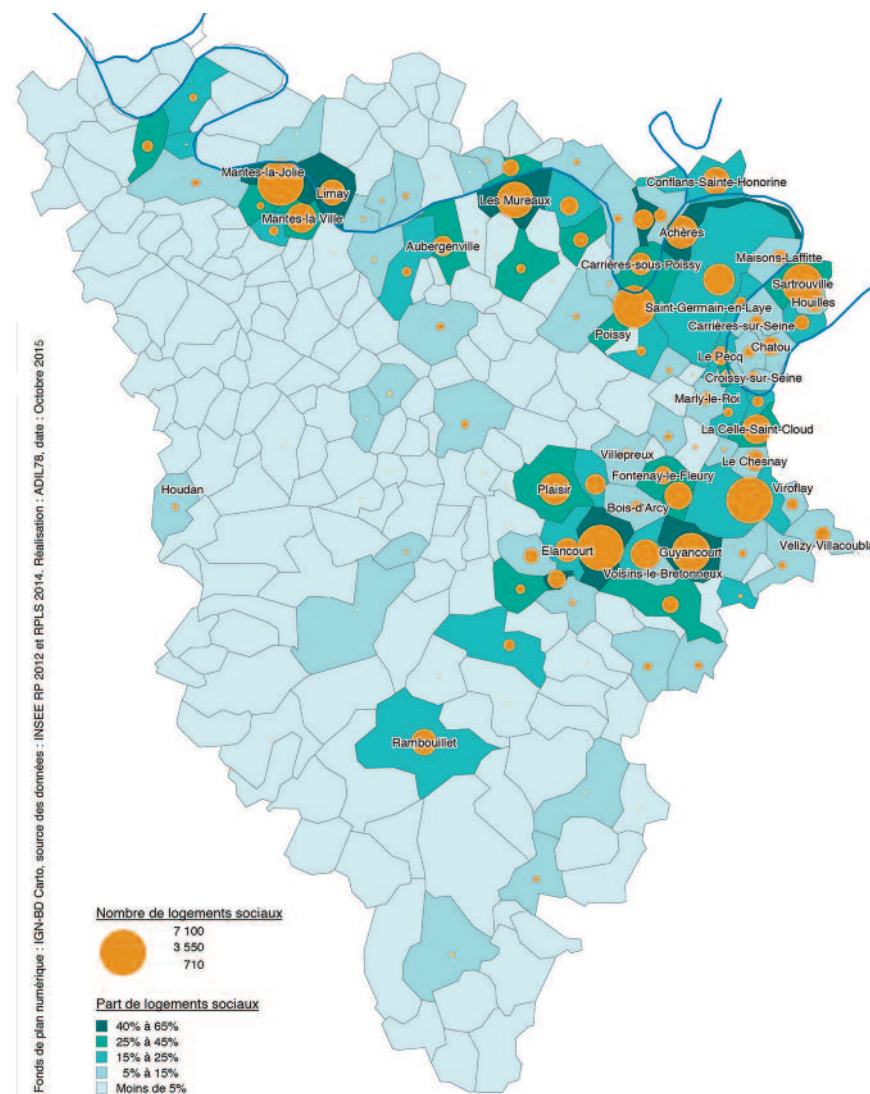
CHIFFRES CLÉS¹

- 21 %** du parc de résidences principales
- 52** bailleurs sociaux
- 115 395** logements sociaux en 2014 (9% du parc francilien), soit **+ 0,5%** par rapport à 2013, dont :
 - **25 %** en quartiers prioritaires (ex ZUS)
 - **95 %** en collectif
 - **68 %** ont 3 ou 4 pièces
 - **54 %** datent d'avant 1975
 - **37 %** en étiquettes énergétiques E,F et G²
- 1,7 %** de logements vacants³, soit **2048** logements
- 65 m²** en moyenne de surface habitable, soit **6,3€**/m² de SH (hors charges)
- 411€** le loyer moyen d'un logement social⁴
- 19 %** le taux d'effort dans le parc social⁵
- 226 100** occupants, soit **16 %** de la population yvelinoise

Taille des logements sociaux dans les départements franciliens



Nombre et pourcentage de logements locatifs sociaux par rapport au parc de résidences principales



Fonds de plan numérique : IGN-BD Cartho, source des données : INSEE RP 2012 et RPLS 2014. Réalisation : ADIL78, date : Octobre 2015

¹ Sources : RPLS 2014 et OPS 2012, ²Définies par le Diagnostic de Performance Energétique. Information communiquée sur 53 % du parc de logements sociaux, ³Proposés à la location mais vacants, ⁴Montant du loyer principal hors charges, ⁵Taux calculé à partir du loyer médian (RPLS 2014) et du revenu médian par ménage (INSEE RFL 2011)

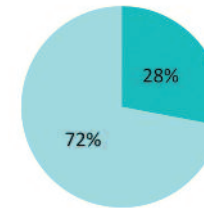
TERRITOIRES ¹

PART DES LOGEMENTS SOCIAUX



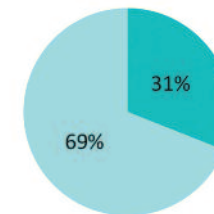
GRAND PARIS SEINE OISE

28% du parc de résidences principales
42 376 logements sociaux en 2014 (**37%** du parc yvelinois), dont :
45% en quartiers prioritaires de la politique de la ville, **63%** datent d'avant 1975
1,8% de logements vacants, soit **753** logements
65,5m² en moyenne de surface habitable, soit **5,8 €/m²** de SH (hors charges)
20% le taux d'effort dans le parc social



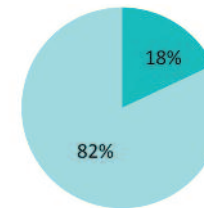
GRAND SAINT-QUENTIN

31% du parc de résidences principales
27 054 logements sociaux en 2014 (**23%** du parc yvelinois), dont :
28% en quartiers prioritaires de la politique de la ville, **37%** datent d'avant 1975
3,5% de logements vacants³, soit **954** logements
69 m² en moyenne de surface habitable, soit **6,3€/m²** de SH (hors charges)
20% le taux d'effort dans le parc social



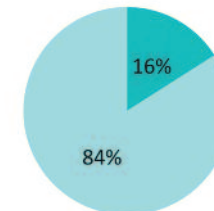
VERSAILLES GRAND PARC

18% du parc de résidences principales
19 925 logements sociaux en 2014 (**17%** du parc yvelinois), dont :
68% datent d'avant 1975
2% de logements vacants³, soit **409** logements
61 m² en moyenne de surface habitable, soit **7€/m²** de SH (hors charges)
17% le taux d'effort dans le parc social



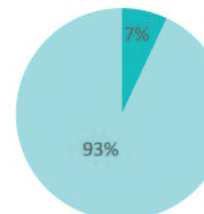
SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

16% du parc de résidences principales
19 807 logements sociaux en 2014 (**17%** du parc yvelinois), dont :
17% en quartiers prioritaires de la politique de la ville, **49%** datent d'avant 1975
1,3% de logements vacants, soit **251** logements
64 m² en moyenne de surface habitable, soit **6,6 €/m²** de SH (hors charges)
19% le taux d'effort dans le parc social



CENTRE ET SUD YVELINES

7% du parc de résidences principales
6 235 logements sociaux en 2014 (**6%** du parc yvelinois), dont :
48% datent d'avant 1975 **2,6%** de logements vacants³, soit **162** logements
62 m² en moyenne de surface habitable, soit **6,2€/m²** de SH (hors charges)
18% le taux d'effort dans le parc social



¹ Source : RPLS 2014

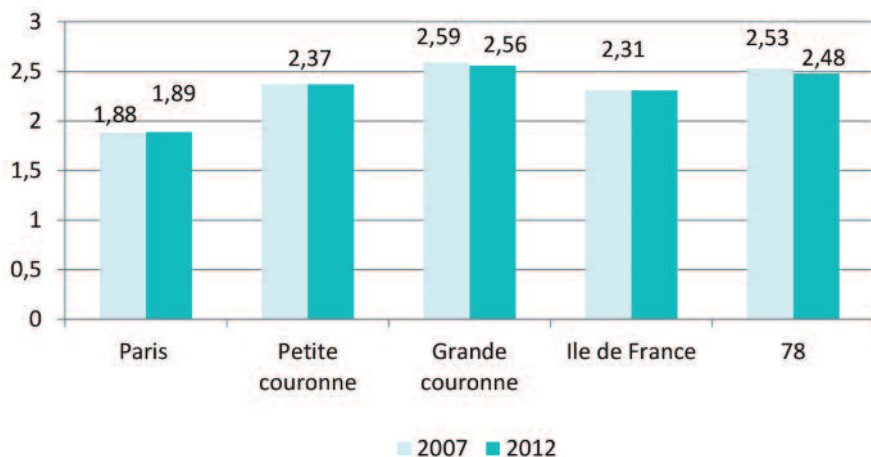
LES MÉNAGES YVELINOIS

La taille, la composition familiale et les statuts d'occupation

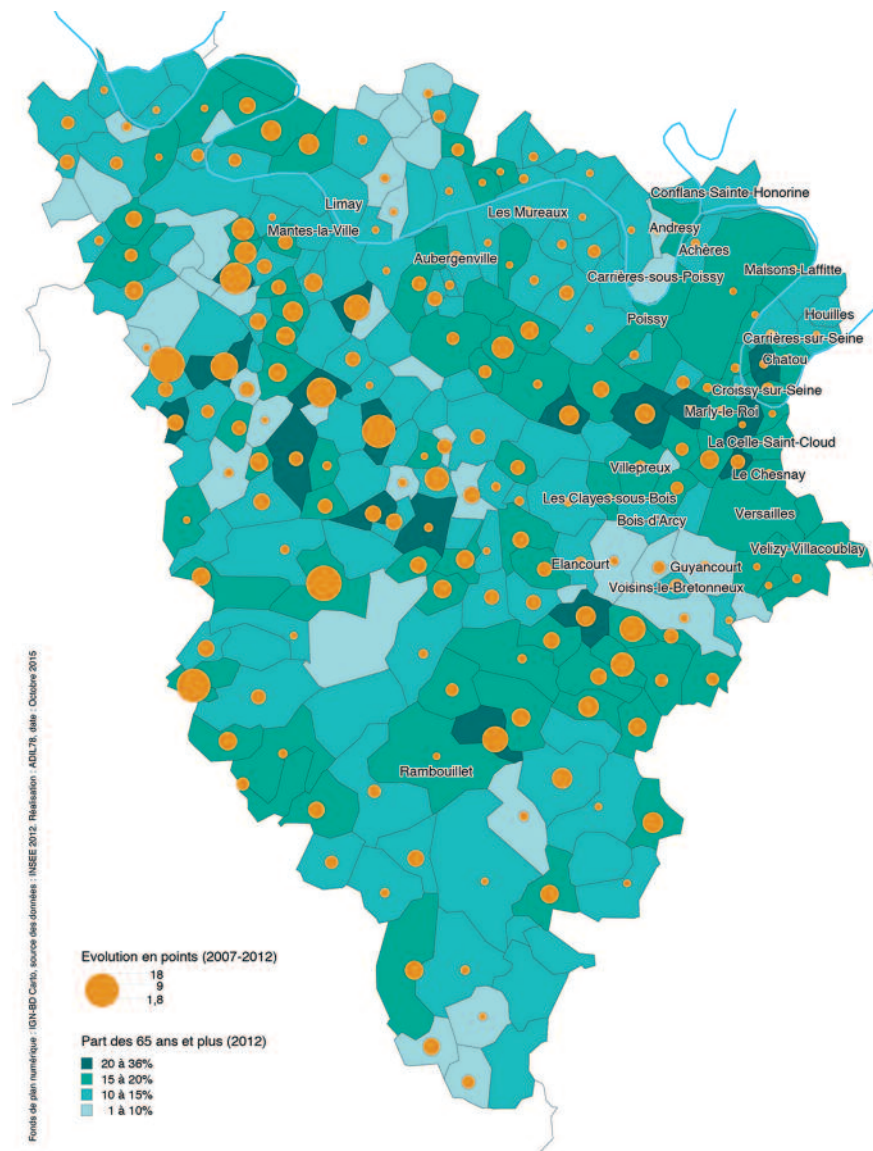
CHIFFRES CLÉS ¹

- 557 593** ménages (+ 3% par rapport à 2007), soit **11%** des ménages franciliens
- 29%** de ménages d'une personne, (**36%** en Ile-de-France), +8% par rapport à 2007
- 34%** de couples avec enfants (**29%** en Ile-de-France)
- 2,48** la taille moyenne d'un ménage yvelinois en 2012 (**2,33** en Ile-de-France)
- 26%** des yvelinois ont moins de 20 ans (**15%** en Ile-de-France) et **14%** ont plus de 65 ans (**13,5%** en Ile-de-France)
- 60%** de propriétaires (**48%** en Ile-de-France)
- 19%** de locataires du parc social (**22%** en Ile-de-France)
- 19%** de locataires du parc privé (**27%** en Ile-de-France)

Évolution de la taille moyenne des ménages entre 2007 et 2012



Évolution de la part des plus de 65 ans entre 2007 et 2014



TERRITOIRES ¹



GRAND PARIS SEINE OISE

152 445 ménages, soit **27%** des ménages yvelinois (+4 points par rapport à 2007)
27% de ménages d'une personne, +1 point par rapport à 2007
36% de couples avec enfants
2,57 la taille moyenne d'un ménage
28% de moins de 20 ans et **13%** de plus de 65 ans



GRAND SAINT-QUENTIN

86 602 ménages, soit **15,5%** des ménages yvelinois (+2 points par rapport à 2007)
27% de ménages d'une personne, +2 points par rapport à 2007
37% de couples avec enfants
2,57 la taille moyenne d'un ménage
29% de moins de 20 ans et **10%** de plus de 65 ans



VERSAILLES GRAND PARC

107 867 ménages, soit **19%** des ménages yvelinois (+1 point par rapport à 2007)
35% de ménages d'une personne, +2 points par rapport à 2007
31% de couples avec enfants
2,32 la taille moyenne d'un ménage
24% de moins de 20 ans et **16%** de plus de 65 ans



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

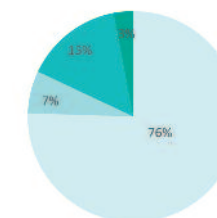
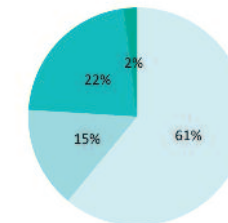
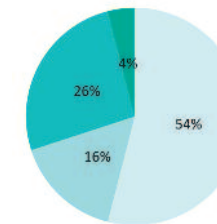
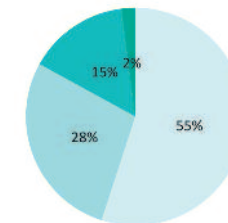
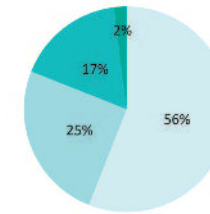
124 153 ménages, soit **22%** des ménages yvelinois (+0,8 points par rapport à 2007)
31% de ménages d'une personne, +1 point par rapport à 2007
33% de couples avec enfants
2,43 la taille moyenne d'un ménage
27% de moins de 20 ans et **15%** de plus de 65 ans



CENTRE ET SUD YVELINES

86 527 ménages, soit **15,5%** des ménages yvelinois (+4,8 points par rapport à 2007)
24% de ménages d'une personne, +13 points par rapport à 2007
37% de couples avec enfants
2,53 la taille moyenne d'un ménage
25% de moins de 20 ans et **15%** de plus de 65 ans

STATUT DES MÉNAGES



■ propriétaires
 ■ locataires parc social
 ■ locataires parc privé
 ■ autres

¹ Source : INSEE RP 2012

LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Les orientations de l'État

L'article 55 de la loi SRU modifié par la loi Duflot

CHIFFRES CLÉS¹

94 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU

71 communes en dessous du taux de **25 %** (dont 6 en dessous du taux de **20 %** qu'elles doivent respecter)

8 communes ont fait l'objet d'un constat de carence

6 contrats de mixité sociale et **1** en cours de signature

Un objectif triennal de **7 975** logements sociaux entre 2014 et 2016

20 162² dans les 71 communes ayant moins de 25 % de logements sociaux.

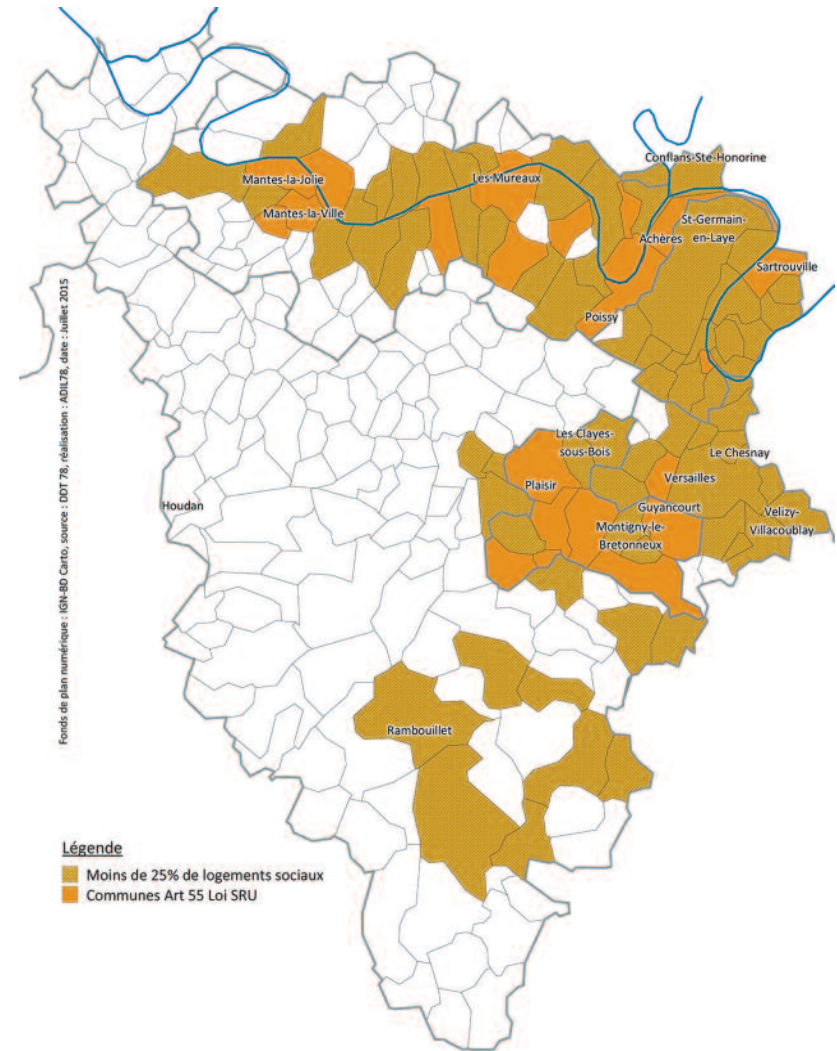
Évolutions de l'Article 55 de la loi SRU, modifié par la loi Duflot

La loi Duflot du 18 janvier 2013 a renforcé les exigences en matière de logement social en imposant aux communes de plus de 1 500 habitants, membres d'un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de 15 000 habitants, de disposer à horizon 2025, de 25 % de logements sociaux.

Cet objectif s'inscrit dans un dispositif de 4 triennales avec chacune un objectif particulier imposé : triennale 2014-2016 : 25 % de l'objectif final, triennale 2017-2019 : 33 %, 2020-2022 : 50 %, triennale 2023-2025 : 100 %.

Les contrats de mixité sociale : leur but est d'inscrire les communes en constat de carence dans un processus de rattrapage progressif du déficit de logements locatifs sociaux. Ces communes s'engagent sur un objectif et des moyens leur permettant de satisfaire leur obligation triennale de production de logements sociaux.

Respect de l'article 55 de la loi SRU modifié par la loi Duflot relevant l'obligation à 25 % de logements locatifs sociaux



LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Les orientations locales

Les Programmes Locaux de l'Habitat

CHIFFRES CLÉS¹

8 PLH en cours au 31 octobre 2015 dont :

2 communaux et **6** intercommunaux

85 communes yvelinoises couvertes par un PLH approuvé soit **35 %** des communes du département

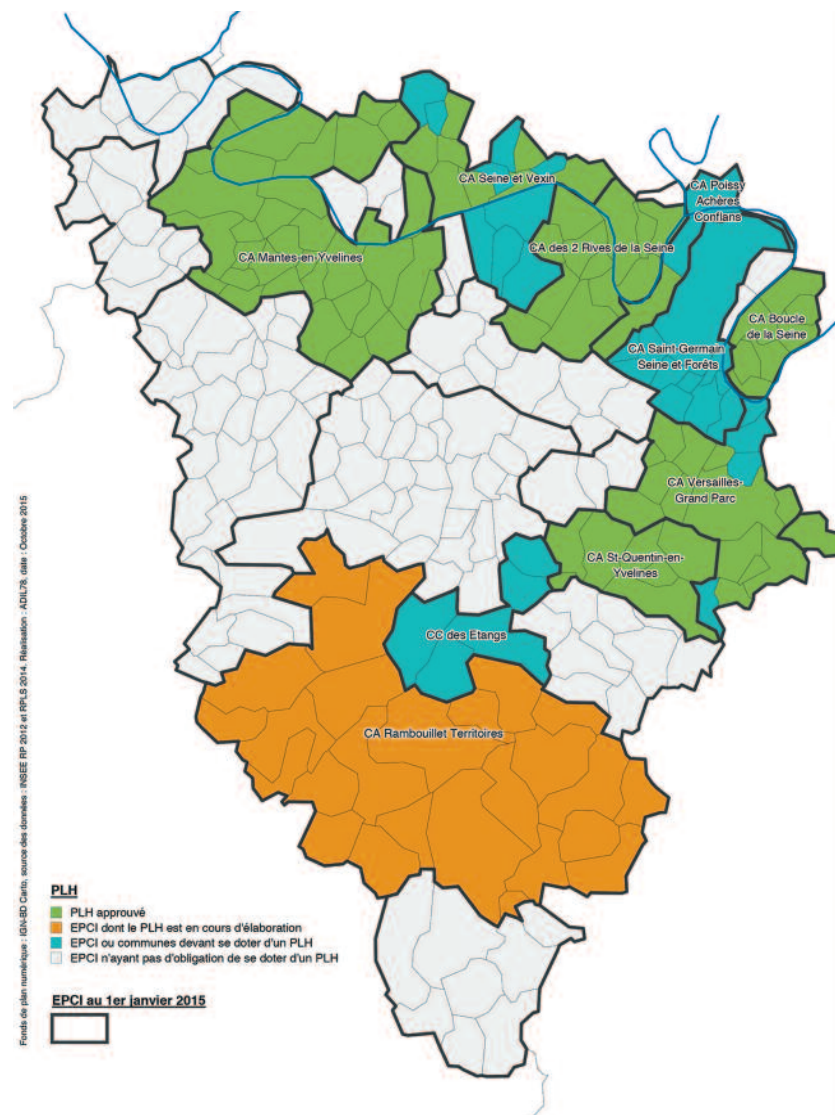
3 PLH intercommunaux approuvés en 2015 (CABS, CAMY, CA2RS)

Tableau des PLH en cours sur le département des Yvelines	Nombre de communes concernées	Nombre de communes de l'EPCI au 1/1/2015	Période d'application
PLH intercommunaux			
Communauté d'Agglomération Boucle de la Seine	7	7	2016-2021
Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine	12	12	2015-2020
Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines	35	35	2015-2020
Communauté de communes Vexin Seine	8	17	2011-2016
Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines	7	7	2011-2016
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	14	17	2012-2017
PLH communaux			
Poissy	-	-	2013-2019
Vélizy-Villacoublay	-	-	2011-2016

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), ainsi que la création de la Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016 apportent de nouveaux changements en matière de politique locale de l'habitat sur le territoire yvelinois. En effet, le seuil minimum des intercommunalités est passé de 5 000 à 15 000 habitants alors que celui des EPCI à fiscalité propre, dont le siège se situe en grande couronne et dans l'unité urbaine de Paris, devra atteindre 200 000 habitants.

Cette restructuration du territoire implique notamment pour les prochaines années, l'élaboration de nouveaux PLH sur des périmètres élargis.

État d'avancement des PLH au 31 octobre 2015



¹ Source : Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Les actions de l'État

Le financement du logement social

CHIFFRES CLÉS¹

3326 logements sociaux financés pour un objectif de 3373 logements, dont :

1893 logements sociaux familiaux financés (hors résidences)

1433 logements financés en résidence

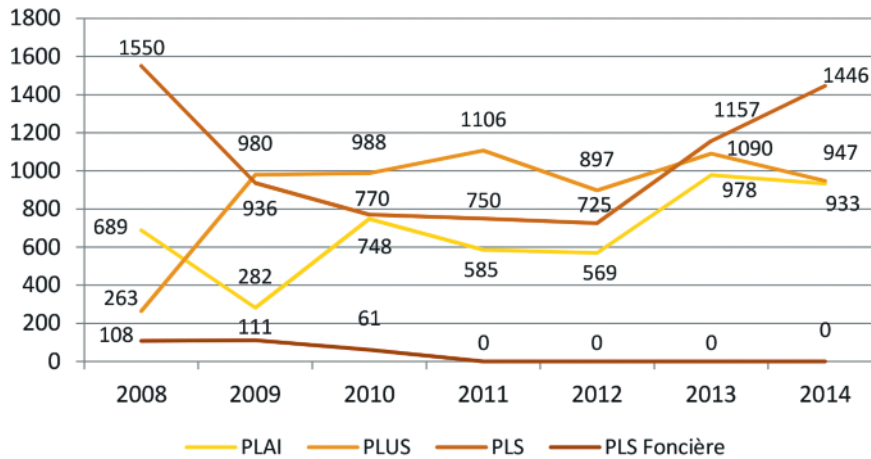
28 % PLUS, 28 % PLAI et 43 % PLS

86 % en production neuve (**14 %** d'acquisition-amélioration)

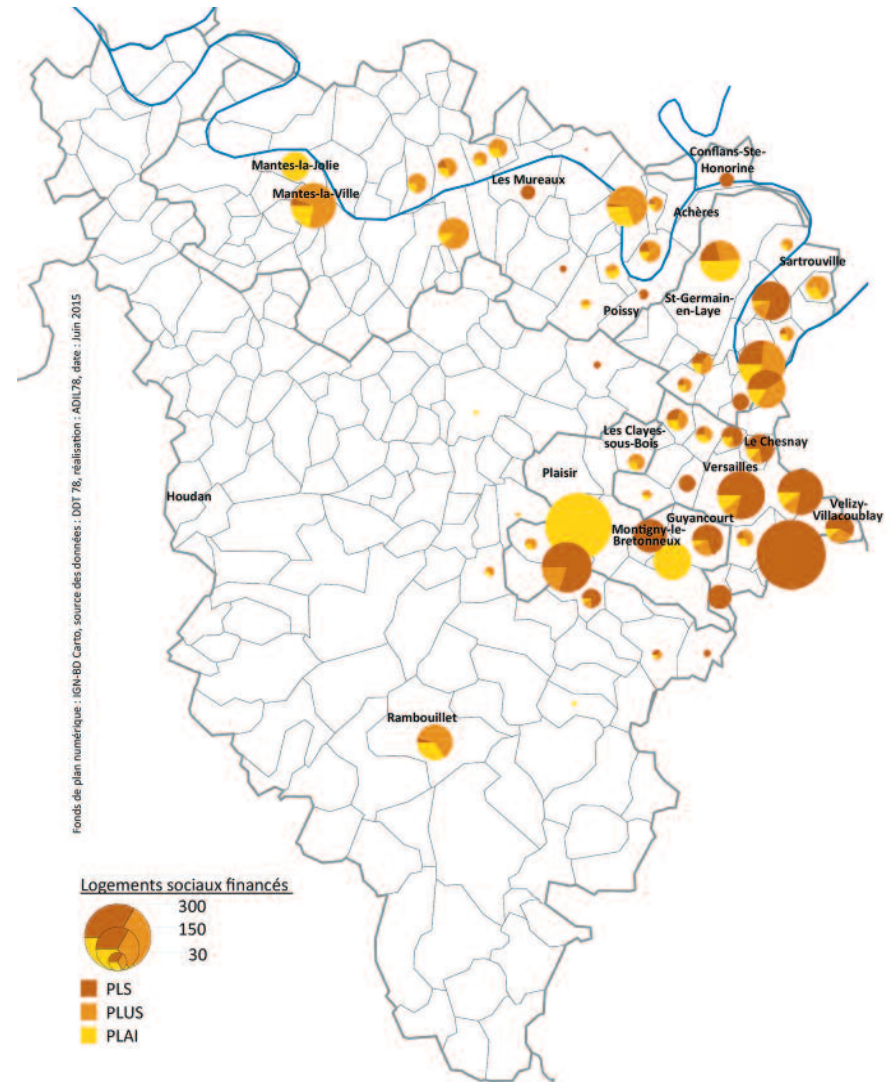
68 % de la production de logement social financée est située dans des communes dont le taux locatif social est inférieur à **25 %**

95 % de la production financée située en zone tendue (zone A/Abis)

Logements sociaux financés dans les Yvelines



Nombre de logements locatifs sociaux financés en 2014



¹ Source : DDT des Yvelines

TERRITOIRES ¹



GRAND PARIS SEINE OISE

692 logements sociaux financés, dont :

- **56 % PLUS, 31 % PLAI** et **13 % PLS**
- **99 %** en production neuve, 1 % d'acquisition-amélioration

39 % des logements sociaux financés sont situés dans des communes soumises à SRU dont le taux est inférieur à 25 %

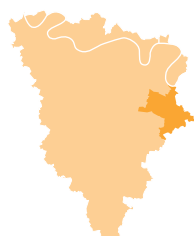


GRAND SAINT-QUENTIN

777 logements sociaux financés, dont :

- **10 % PLUS, 54 % PLAI** et **36 % PLS**
- **99 %** en production neuve, 1 % d'acquisition-amélioration

30 % des logements sociaux situés dans des communes soumises à SRU dont le taux est inférieur à 25 %

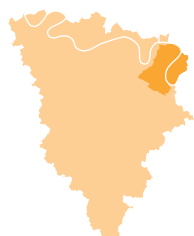


VERSAILLES GRAND PARC

1 115 logements sociaux financés, dont :

- **16 % PLUS, 10 % PLAI** et **74 % PLS**
- **73 %** en production neuve, 27 % d'acquisition-amélioration

89 % des logements sociaux financés sont situés dans des communes soumises à SRU dont le taux est inférieur à 25 %



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

563 logements sociaux financés, dont :

- **39 % PLUS, 25 % PLAI** et **36 % PLS**
- **78 %** en production neuve, 22 % d'acquisition-amélioration

100 % des logements sociaux situés dans des communes soumises à SRU dont le taux est inférieur à 25 %



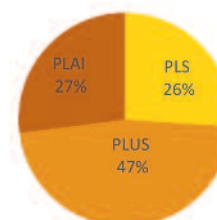
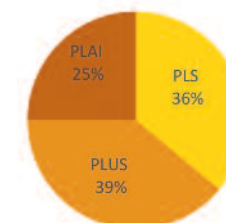
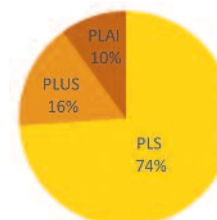
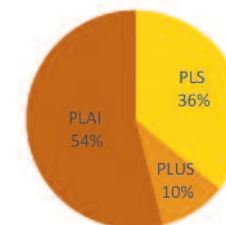
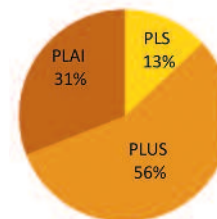
CENTRE ET SUD YVELINES

179 logements sociaux financés, dont :

- **47 % PLUS, 27 % PLAI** et **26 % PLS**
- **99 %** en production neuve, 1 % d'acquisition-amélioration

89 % des logements sociaux situés dans des communes soumises à SRU dont le taux est inférieur à 25 %

FINANCEMENT



¹ Source : DDT des Yvelines

LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Les actions du Conseil départemental des Yvelines

Programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (Prior'Yvelines)

CHIFFRES CLÉS¹

Juillet 2015 : lancement de l'appel à projets Prior'Yvelines

80 communes urbaines éligibles, dont **48** communes urbaines particulièrement concernées (communes bâtisseuses, inscrites en politique de la ville et accueillant des futures grandes infrastructures de transport)

Objectif : 8 000 logements neufs à construire annuellement tous types confondus

Qu'est-ce que le programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines ?

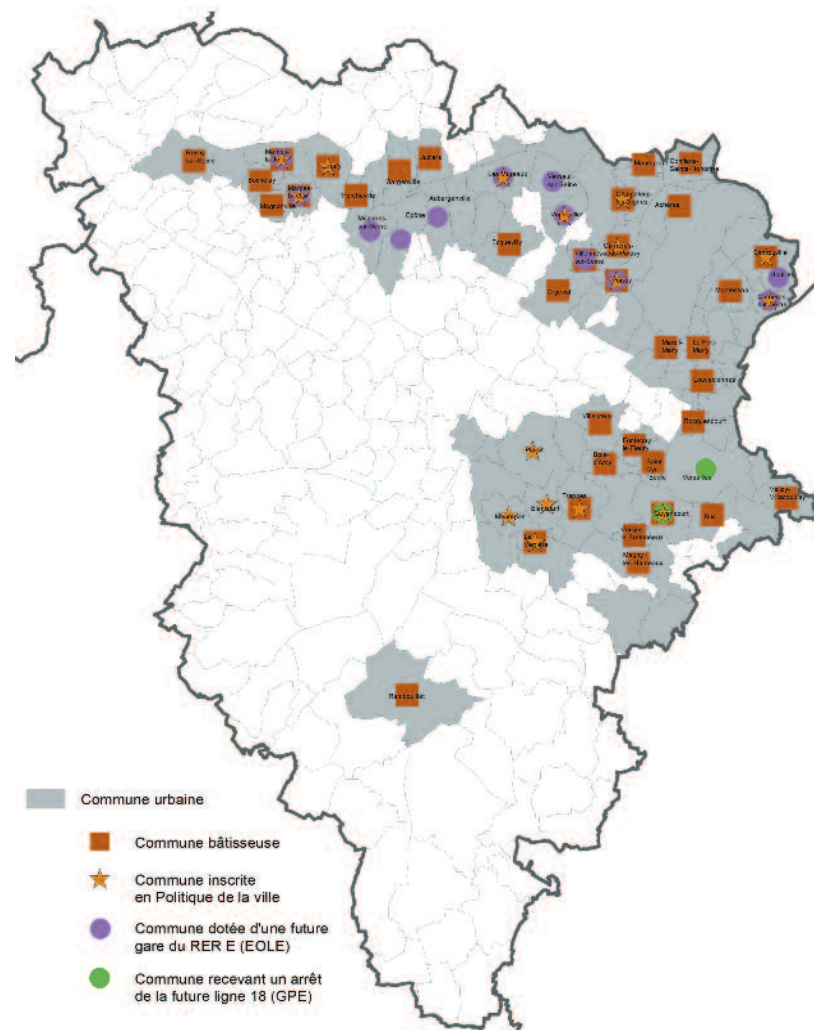
Adopté par le Conseil départemental du 19 juin 2015, Prior'Yvelines est une politique exceptionnelle d'appui opérationnel aux collectivités qui projettent sur leur territoire, sur un horizon de 5 ans, la réalisation d'un développement résidentiel ambitieux et de qualité.

La mise en œuvre de ce programme se traduit par le lancement d'un appel à projets visant la sélection de projets de développement résidentiel ou de rénovation urbaine, ambitieux, diversifié et de qualité, portés par les communes urbaines (ou EPCI dotés de la compétence droit des sols).

Les collectivités sélectionnées à l'issue de l'appel à projets bénéficieront d'une ingénierie spécialisée en montage de projet d'aménagement et de logement, et d'un financement départemental exceptionnel pour garantir la sortie des opérations.

Pour plus d'informations et faire acte de candidature en ligne :
yvelines.fr/cadre-de-vie/logement/

Communes éligibles au programme Prior'Yvelines



¹ Source : Département des Yvelines

LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Les actions départementales

L'action foncière de l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)

CHIFFRES CLÉS¹

26 conventions signées en 2014 avec **20** communes et **6** intercommunalités dont :

- **6** conventions avec **5** nouveaux partenaires
- **20** conventions avec des collectivités déficitaires (14) ou carencées en logement social (6)

63 actes d'acquisitions foncières réalisés en 2014 représentant **43 M€**
40,2 M€ de cessions foncières en 2014 et un potentiel de **2 143** logements

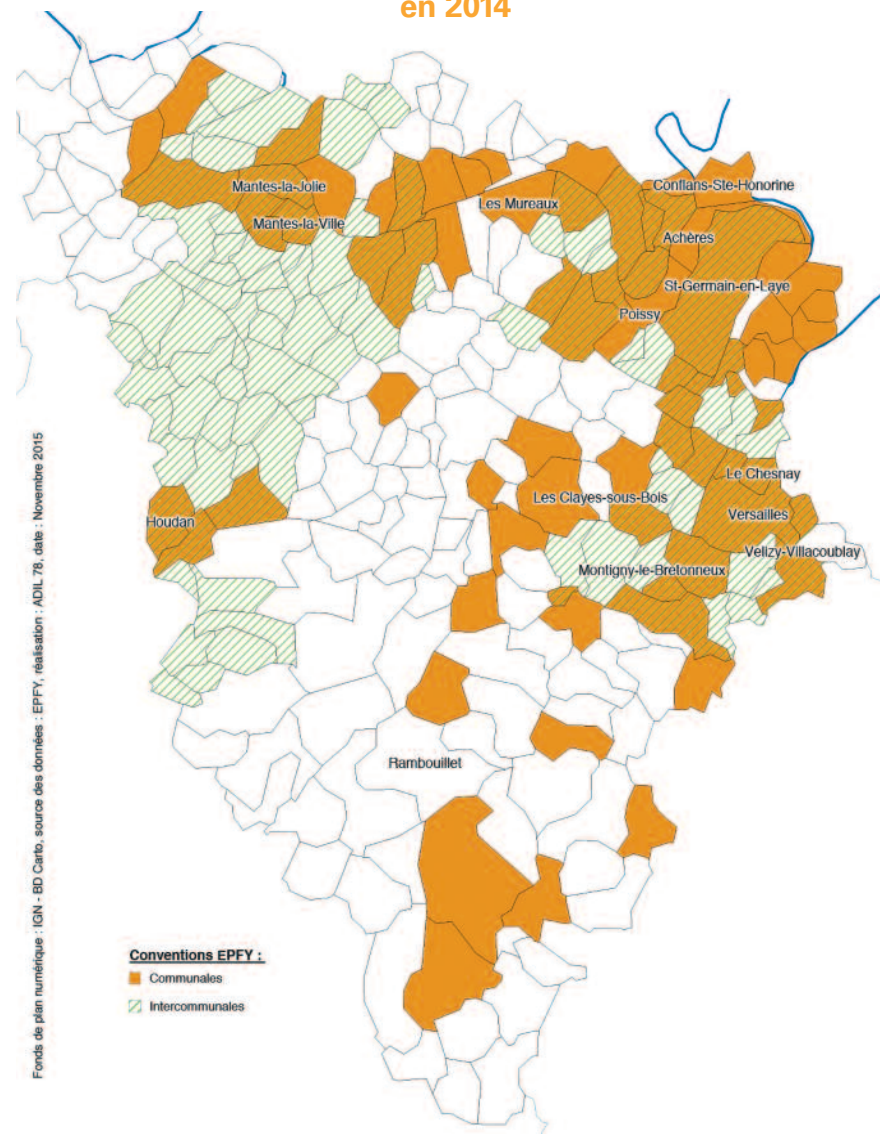
Depuis sa création en 2006, l'EPFY accompagne les collectivités dans la dimension foncière de leur projet pour la construction de logements et l'aménagement de projets urbains. L'EPFY constitue l'un des piliers opérationnels de la politique départementale du logement, avec la SEM Yvelines Aménagement.

L'année 2014 se caractérise par une montée en puissance des cessions au profit d'aménageurs sur d'importants secteurs de développement :

- l'assiette de l'opération « Centre Bourg » à Rocquencourt au profit de la SEM Yvelines Aménagement,
- les terrains de « Centralité » à Carrières-sous-Poissy et des « Hauts de Rangiport » à Gargenville revendus à l'EPAMSA,
- le site de « l'Hôpital » au Vésinet cédé à l'AFTRP,
- les terrains « Otel » à Conflans-Sainte-Honorine au profit de Sodéarif.

Par ailleurs, 2014 est la première année de mise en œuvre du PPI 2014/2018 qui fixe des objectifs très ambitieux en termes d'acquisitions, de cessions et de production de logements. A ce titre, les objectifs ont été atteints, voire même dépassés avec un volume de cessions multiplié par 3 par rapport à 2013.

Le conventionnement entre l'EPFY et les collectivités en 2014



¹ Source : Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)

LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Les actions départementales

L'aménagement opérationnel de la SEM Yvelines Aménagement

CHIFFRES CLÉS¹

3 concessions d'aménagement : le cœur de Bourg à Rocquencourt, le quartier Saint-Louis à Carrières-sous-Poissy et le quartier Louvois à Vélizy-Villacoublay ; **1 opération en propre** : le foyer Sully au Mesnil-Saint-Denis.

Plus de 30 communes accompagnées dans le cadre de la réalisation d'études d'aménagement et d'AMO :

- Études de vocation, de constructibilité, d'équilibre financier, toujours réalisées en perspective du « marché » (quels prix, quelles programmations raisonnables ?...)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire passer les projets au stade opérationnel et préparer leur mise en œuvre

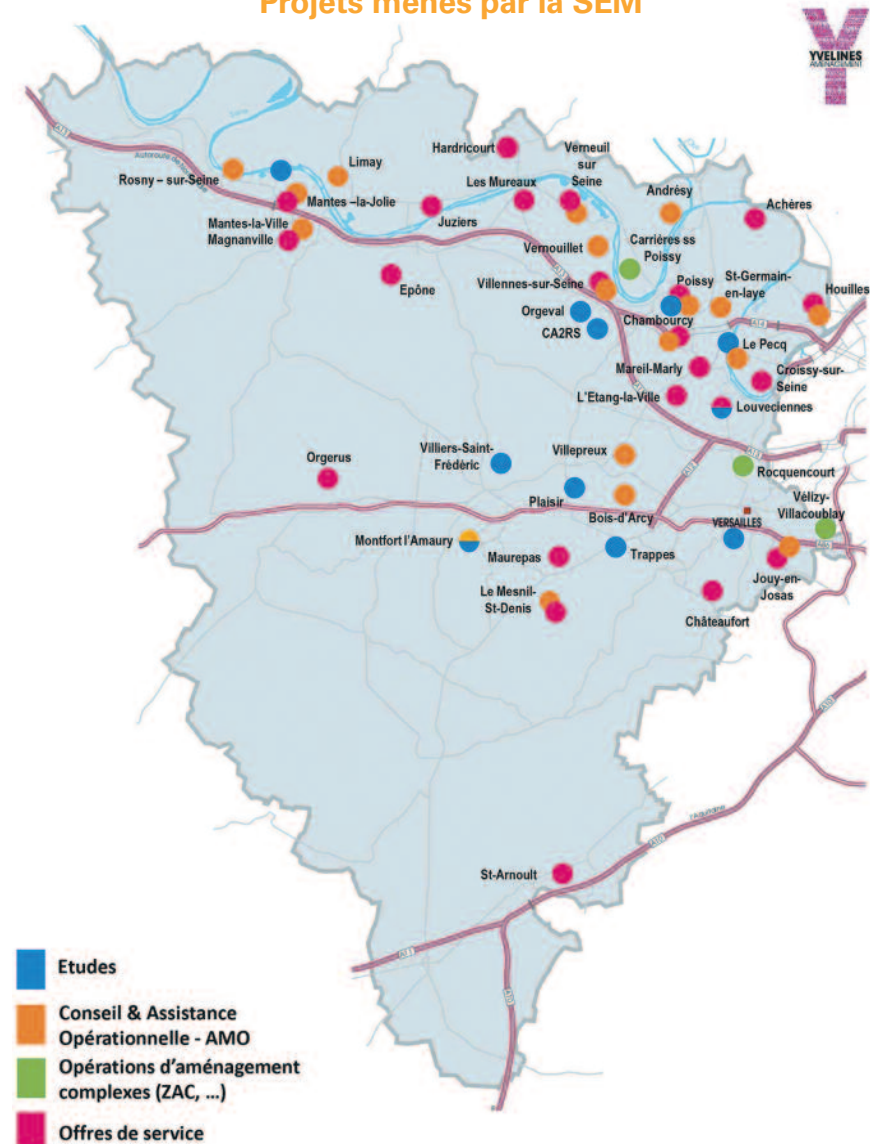
Une vingtaine de missions de support aux réflexions amont des collectivités, menées dans le cadre d'Yvelines Expertise Projet, service piloté et financé par le Conseil départemental des Yvelines.

En 2014, Yvelines Aménagement a par exemple accompagné les communes de Maurepas, Achères, Hardricourt, Epône, Magnanville, Mareil-Marly, Verneuil-sur-Seine,...

Créée fin 2009 pour accompagner les collectivités du département dans la conception et le pilotage opérationnel de leurs projets d'aménagement urbain, Yvelines Aménagement agit en étroite collaboration avec les élus, à la fois en tant que « conseil » et assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO-Études) et en tant qu'« opérateur » (maître d'ouvrage) pour mener à terme des opérations en en portant le risque.

Outil complémentaire des établissements publics d'aménagement, de l'EPFY et des dispositifs départementaux de soutien au développement, Yvelines Aménagement vise à développer sur le territoire un label de qualité urbaine, en intervenant sur des opérations complexes, quelles que soient leurs tailles et leurs ambitions. Gage de solidité et de pérennité de l'action, le Conseil départemental apporte sa garantie financière dans les concessions d'aménagement de la SEM.

Projets menés par la SEM



¹ Source : SEM Yvelines Aménagement

LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Les actions du Conseil départemental des Yvelines

La démarche Yvelines/Résidences pour développer une offre de logements en faveur des publics spécifiques

CHIFFRES CLÉS¹

2013 : création de la démarche Yvelines/Résidences

Objectif : création de **2500** nouvelles places d'ici 2020, dont :

- **1 200** places pour étudiants
- **800** places pour jeunes actifs et personnes en situation d'exclusion
- **500** places pour séniors autonomes

7 contrats en cours de négociation, soit un potentiel de 1 500 places

4 Pass conclus, soit 400 places ayant fait l'objet d'un accord de financement

5 000 € le montant de l'aide par place en PLS

7 500 € le montant de l'aide par logement en PLUS et PLAI

10 000 € le montant de l'aide par place pour des projets innovants

Une démarche mise en œuvre en 2 temps

La démarche Yvelines/Résidences est mise en œuvre en deux temps. Dans un premier temps, un Contrat Yvelines/Résidences est élaboré et signé entre l'EPCI et le Département. Celui-ci détermine les besoins du territoire en matière de logement pour les publics spécifiques, présente des orientations programmatiques et expose les moyens que déploiera l'EPCI pour concrétiser ces orientations.

Dans un second temps, un Pass Yvelines/Résidences avec le maître d'ouvrage de chacune des opérations est conclu. Celui-ci décrit techniquement le projet, expose le projet social projeté au regard du besoin et détermine le montant de l'aide du Département. Cette aide, en concourant à l'équilibre financier de l'opération, est accordée pour garantir une qualité optimale du projet, une bonne insertion, et privilégier les solutions innovantes en matière de réponse aux besoins des populations concernées, comme en termes de techniques de construction.

¹ Source : Département des Yvelines

Qu'est-ce que la démarche Yvelines/Résidences ?

Yvelines/Résidences est une démarche du Conseil départemental des Yvelines mise en œuvre sur la période 2013-2020 visant à développer une offre de logements en direction des publics dits spécifiques. Elle est proposée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Département, en lien avec les communes concernées. Yvelines/Résidences apporte une aide financière aux maîtres d'ouvrage qui mettent en œuvre les opérations de logements adaptés et de résidences pour publics spécifiques.

4 priorités ont été mises en avant pour Yvelines/Résidences :

- promouvoir les projets de vie sociale favorisant l'intergénérationnel ;
- soutenir les projets de logements adaptés aux séniors autonomes ;
- innover en matière de résidences étudiantes ;
- mobiliser pour construire une offre adaptée aux personnes en situation de handicap psychique, mental ou en situation d'exclusion sociale.



Résidence Tulez à Jouy-en-Josas

© France Laplane

LES POLITIQUES DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Les actions du Conseil départemental des Yvelines

Le développement d'une offre de logements en locatif social en milieu rural

CHIFFRES CLÉS¹

Les communes rurales du Département (au titre du SDADEY²)

140 communes, soit **53 %** des communes yvelinoises

122 843 habitants, soit **11 %** des habitants yvelinois

877 le nombre moyen d'habitants dans les communes rurales

50 604 logements, soit **8,6 %** du parc départemental

1 % le taux de logements en locatif social (**19 %** à l'échelle départementale)

Habitat rural : une assistance technique et une aide financière pour la création de logements sociaux en secteur rural

Objectifs : 220 logements locatifs sociaux créés, dont **200** logements familiaux classiques et **20** autres très sociaux d'insertion

3 bailleurs sélectionnés pour apporter l'ingénierie de projet: I3F, Logement Français et FREHA

Priorité de programmation dans les pôles d'appui et les communes SRU

2,2 M € de budget, soit en moyenne **10 000 €** par logement social au bénéfice des opérateurs

Une animation assurée par l'agence technique départementale : IngénierY

Habitat Rural est une aide départementale, qui vise le développement d'une offre de logements locatifs sociaux dans la zone à dominante rurale du département.

Elle décline l'un des axes de la politique logement qui consiste à soutenir la réalisation de petits programmes (moins de 20 logements), bien insérés dans les centres bourgs ruraux, souvent difficiles à réaliser compte tenu de leur faible taille et de leur coût de construction.

Pour la période 2015-2017, le Département apporte une assistance technique aux communes rurales qui s'engagent dans la production d'une offre locative sociale adaptée à leur échelle. Outre cette assistance, le Département propose un soutien financier sur-mesure pour faire levier sur la faisabilité des opérations.

Le rôle d'IngénierY en faveur des territoires ruraux

CHIFFRES CLÉS¹

2014 : création d'IngénierY

105 communes rurales adhérentes

1 € /habitant le coût de l'adhésion



Chevreuse opération de l'OPIEVOY

L'agence technique départementale **IngénierY** a été créée en 2014 afin d'accompagner les communes de moins de 2000 habitants et leurs EPCI dans leurs projets d'équipements et de logements.

Les missions de l'Agence consistent à accompagner les collectivités adhérentes dans la réalisation de leurs projets en assurant soit l'assistance à maîtrise d'ouvrage soit la maîtrise d'ouvrage déléguée pour des opérations d'aménagement, des travaux de voirie, assainissement et réseaux divers, et des opérations de construction d'équipements publics et des logements.

¹Sources : Conseil départemental des Yvelines et INSEE 2012 - ²Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines

LES POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La lutte contre la précarité énergétique

CHIFFRES CLÉS¹

L'éco-PTZ

276 éco-PTZ délivrés, soit **24 %** de moins qu'en 2013, dont :

- **47 %** ont été délivrés pour un bouquet de 2 travaux

Le programme Habiter Mieux

579 logements financés (x 2,75 par rapport en 2013), dont :

- **506** logements de propriétaires occupants
- **1** logement de propriétaires bailleurs
- **72** aides aux syndicats de copropriétés

10,7 M€ de travaux financés, soit un coût moyen de travaux de **21 000€** par logement

6,2 M€ de subventions accordées par l'État et l'Anah et **1 M€** d'aides accordées par le Département

37 % de gain énergétique moyen

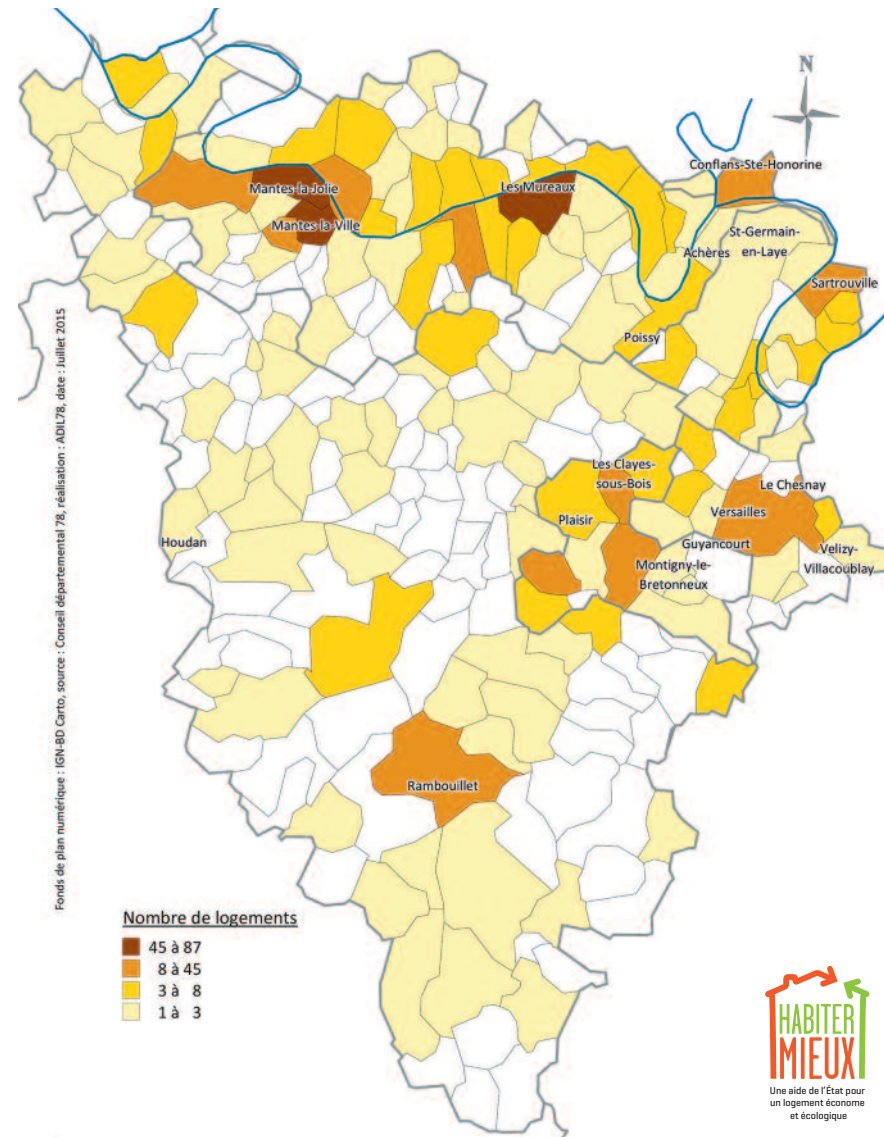
8 % des projets de travaux mobilisant des éco-matériaux
(**46** éco-primes accordées)

7 collectivités se sont engagées (ou le seront prochainement) dans la lutte contre la précarité énergétique par la signature d'un protocole territorial (CA de Mantes-en-Yvelines, CA Versailles-Grand-Parc, CA des 2 Rives de Seine, CA de Saint-Quentin-en-Yvelines, Les Mureaux, Maurepas et Conflans-sainte-Honorine)

Depuis fin 2011, l'État et le Conseil départemental ont enclenché le programme national Habiter Mieux dans le Département. Il vise à inciter les propriétaires occupants aux revenus modestes à réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, en favorisant l'usage d'éco-matériaux. En 2014, le nombre de logements réhabilités a été multiplié par plus de 2,5, illustrant les effets d'une communication renforcée du programme. Depuis le 1^{er} janvier 2015, 3 équipes spécialisées (PACT Yvelines, Habitat et Développement et Urbanis), en matière d'évaluation thermique et de bâti ancien, accompagnent gratuitement les propriétaires dans la définition de leur projet. Ces spécialistes montent également les plans de financement, en mobilisant notamment les aides exceptionnelles de l'Anah, de l'État et du Conseil départemental.

Contact : habitermieux@yvelines.fr

Nombre de logements réhabilités dans le cadre du programme Habiter Mieux en 2014



¹ Sources : SGFGAS et Département des Yvelines

LES POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le traitement de l'habitat indigne dans les Yvelines

CHIFFRES CLÉS¹

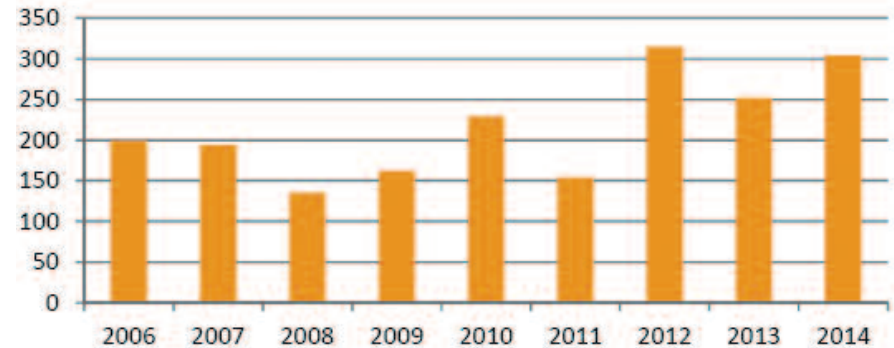
- 105** enquêtes d'insalubrité réalisées (-41% par rapport à 2013)
- 68** arrêtés d'insalubrité (seulement 11 levées pour ces nouveaux arrêtés)
- 35** arrêtés d'urgence sanitaire
- 572** arrêtés d'insalubrité toujours en vigueur
- 368** arrêtés (64%) ont été pris avant 2000

L'habitat indigne se définit comme toutes situations dans lesquelles l'état du logement expose ses occupants à des risques pour leur santé et leur sécurité (art 4 de la loi du 31 mai 1990).

L'Agence Régionale de Santé est un membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) composé également du Préfet, de la Direction Départementale du Territoire, de l'Agence Nationale pour l'Habitat, des services communaux d'hygiène et de santé, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocation Familiale, de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, du magistrat référent de la police et de la gendarmerie.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a, par ailleurs, permis le transfert des pouvoirs de « police spéciale » du maire en matière d'habitat au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Sauf, en cas d'opposition d'un ou de plusieurs maires de communes appartenant à l'EPCI. Ces pouvoirs de « police spéciale » concernent les procédures de « péril » (articles L.511 et suivants du code de la construction et de l'habitation), de sécurité des équipements communs des immeubles collectifs et de sécurité des établissements recevant du public (articles 123 et suivants du code de la construction et de l'habitation).

Nombre de signalements reçus par la Délégation de l'ARS par année depuis 2006



Les plaintes ou signalements abusifs à des manquements aux règles d'hygiène ou à la salubrité peuvent être transmis à l'ARS par des particuliers ou des mairies.

Le nombre annuel de signalements reçus par l'ARS a augmenté entre 2013 et 2014 d'environ 17%.

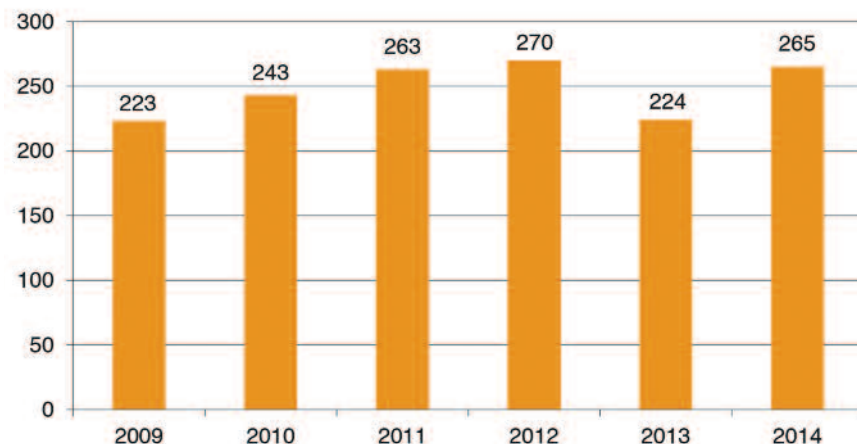
LES POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'adaptation du parc de logements

CHIFFRES CLÉS¹

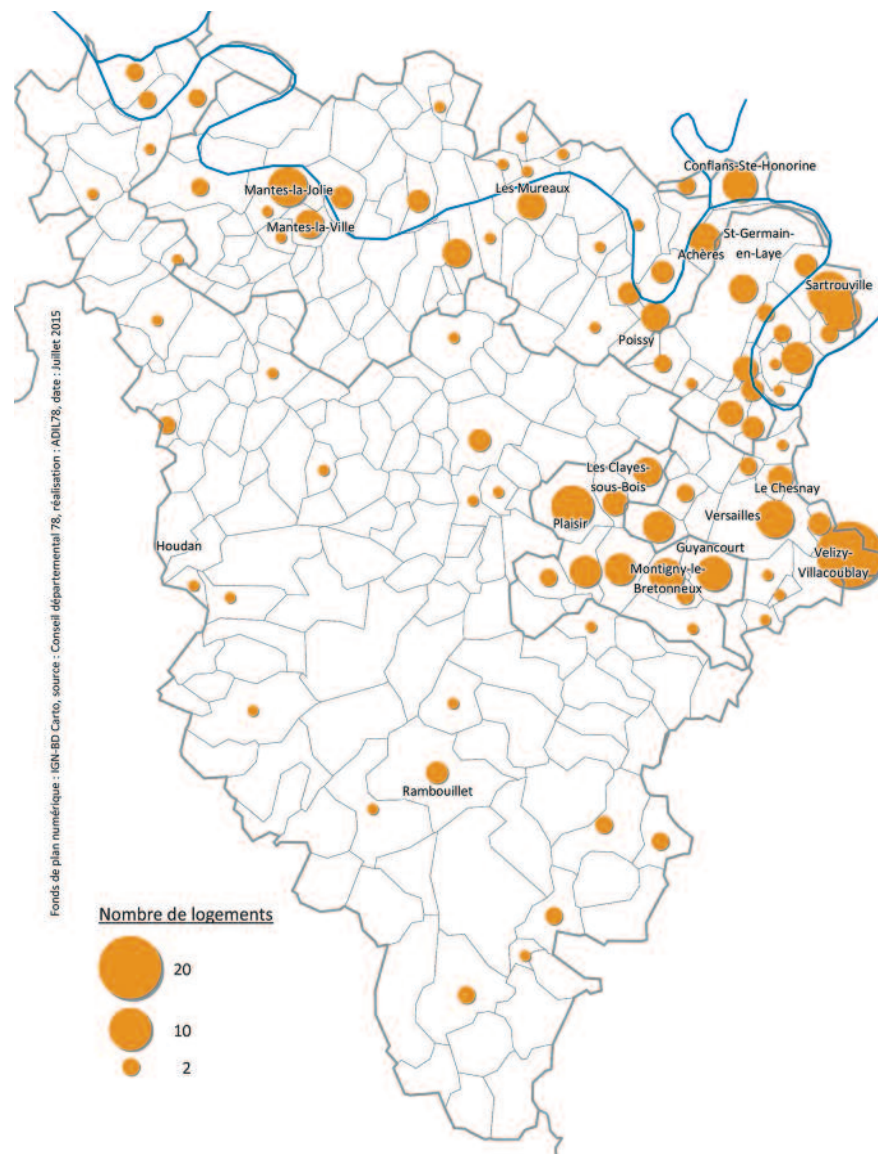
- 265** logements adaptés, soit **18 %** de plus qu'en 2013, dont :
 - 56 %** de logements de personnes âgées
 - 44%** de logements de personnes handicapées
- 1,6M€** de subventions mobilisées
- 7 082€** le montant moyen des travaux envisagés par les personnes âgées pour un montant moyen de subventions de **5 000€**
- 9 400€** le montant moyen des travaux envisagés par les personnes handicapées pour un montant moyen de subventions de **7 500€**
- 56** logements de propriétaires occupants âgés ou en situation de handicap également améliorés

Évolution du nombre de logements adaptés au vieillissement et au handicap



Le Conseil départemental intervient en soutien des ménages âgés ou handicapés souhaitant réaliser des travaux permettant leur maintien à domicile. Le nombre de logements adaptés au vieillissement et au handicap, ayant reçu une aide de l'Anah, du Conseil départemental et du Conseil régional, a augmenté en 2014 en raison d'un niveau de financement plus important de la part de l'Anah. Les logements adaptés sont principalement localisés dans les pôles urbains du Département (communes de Seine-Aval, des agglomérations de Versailles Grand Parc, de la Boucle de Seine et de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Logements adaptés au handicap ou à la dépendance en 2014



¹ Source : Département des Yvelines

LA POLITIQUE DE RENOVATION URBAINE

La politique de la ville et projets ANRU

CHIFFRES CLÉS¹

16 communes yvelinoises disposent de « Quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV)

22 QPV, dont :

- **4** QPV d'intérêt national
- **4** QPV d'intérêt régional
- **13** QPV hors ANRU

▶ bénéficiant de crédits de l'Anah

111 140 habitants dans les QPV, soit **8 %** de la population yvelinoise

7 communes sortent et **1** entre dans la nouvelle géographie prioritaire²

5 Mds€ de subventions ANRU pour la période 2015 - 2017, dont :

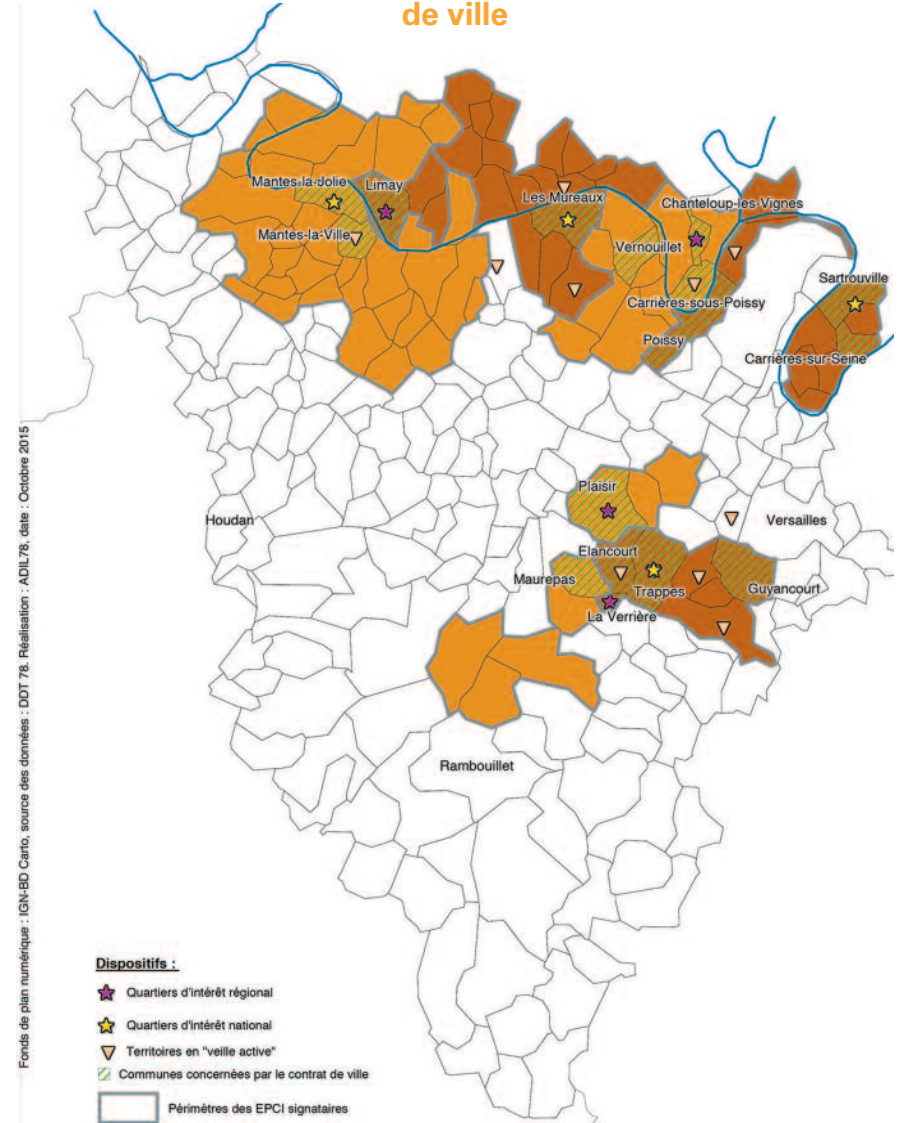
- **83 %** pour les sites d'intérêt national
- **17 %** pour les sites d'intérêt régional

9 contrats de ville signés avec les EPCI au 6 octobre 2015

Les Contrats de ville

Ces contrats sont l'outil majeur de la nouvelle politique de la ville pour la période 2015-2020. Ils définissent les engagements de tous les partenaires en faveur des quartiers prioritaires et les conditions à réunir pour mener à bien le projet de réduction des inégalités sociales et territoriales. Pilotés par les EPCI compétents, ils sont élaborés avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les habitants des quartiers.

Quartiers prioritaires de la politique de la ville et contrats de ville



¹Source : INSEE, DDT des Yvelines - ²Communes comprenant des quartiers en « veille active » : Achères, Aubergenville, Carrières-sous-Poissy, Ecquevilly, Élancourt, Magny-les-Hameaux, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Montigny-le-Bretonneux, Saint-Cyr-L'École. Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole, rectifié par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015

LE MARCHÉ LOCATIF

CHIFFRES CLÉS¹

14,8 €/ m² en moyenne dans les Yvelines,
17,6 € dans l'agglomération parisienne

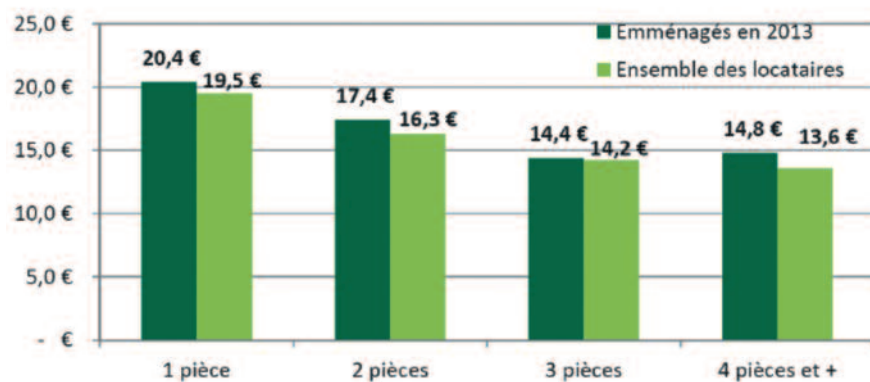
+ 0,7 % par rapport à l'année précédente
 (+ **2,3 %** dans l'agglomération parisienne)

Pour un loyer mensuel moyen de **902 €**

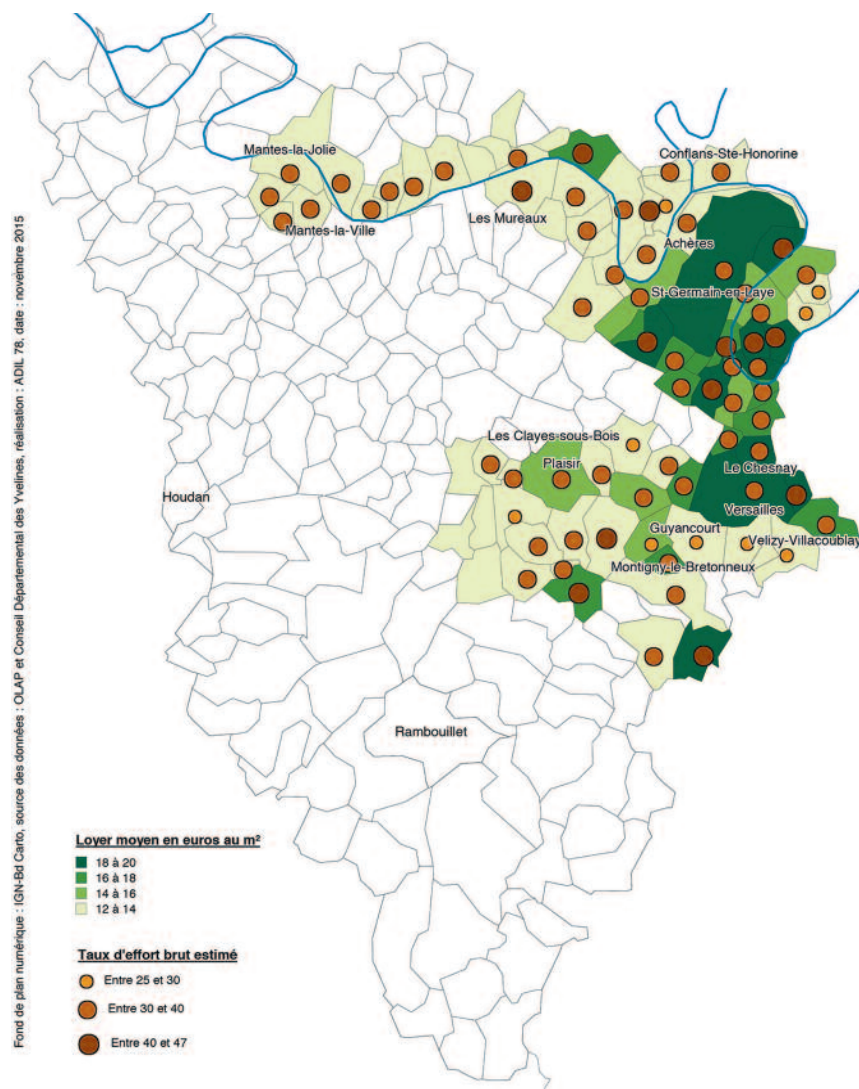
19,5 €/ m² le loyer moyen d'un T1 dans les Yvelines,
 (22 €/m² dans l'agglomération parisienne)

Taux effort brut moyen dans les Yvelines : **35,8 %**².

Loyers €/m² des appartements en janvier 2014 dans les Yvelines



Loyer moyen en €/m² par zone de prix au 1^{er} janvier 2015 et taux d'effort brut estimé dans les Yvelines



¹ Sources : Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne. Il produit des références de loyers pour les logements du parc privé exclusivement dans les communes de l'agglomération parisienne

² Département des Yvelines. Le taux d'effort brut a été calculé en rapportant le loyer moyen, estimé à partir de la surface moyenne des logements locatifs privés (INSEE-RP, 2012) et du loyer moyen au m² (OLAP, 2014), au revenu médian des ménages locataires du parc privé (INSEE-RFL, 2011). Précisons que le revenu fiscal pris en compte est un revenu avant redistribution. Les revenus sociaux non déclarés tels que les aides au logement ne sont donc pas pris en compte.

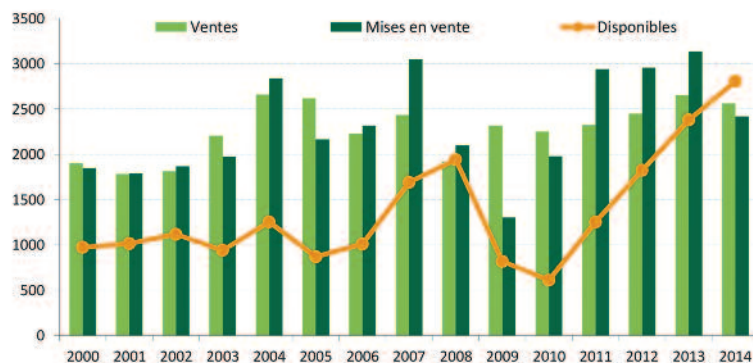
LE MARCHÉ IMMOBILIER

La promotion immobilière neuve

CHIFFRES CLÉS¹

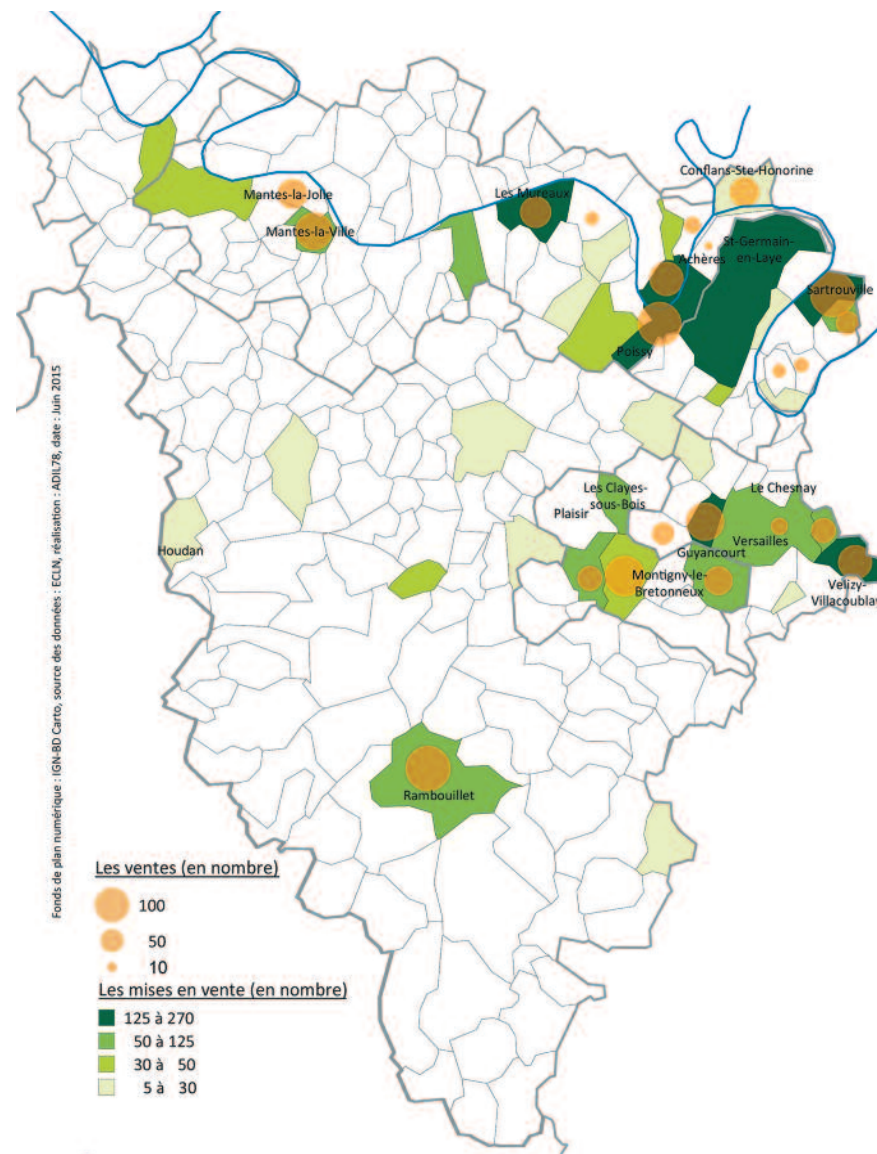
- 2562** logements neufs vendus en 2014
(-3,5% par rapport à 2013, -5,5% en Ile-de-France)
- 2419** logements neufs mis en vente en 2014
(-23% par rapport à 2013, -10% en Ile-de-France)
- 2806** logements neufs disponibles au 4^{ème} trimestre 2014
(+10% par rapport à 2013)
- 4569€** le prix moyen au m² d'un appartement neuf au 4^{ème} trimestre 2014 (+8,4% en un an)
- 385 159€** le prix moyen d'une maison neuve au 4^{ème} trimestre 2014 (-3,8% en un an)
- Un temps de commercialisation moyen de **13,2** mois pour une maison (+3,6 mois en un an) et de **15,1** mois pour un appartement (+2,8 mois en un an) au 4^{ème} trimestre 2014.

Évolution du nombre de ventes, de mises en vente et du stock de logements neufs



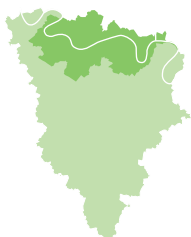
L'année 2014 marque un coup d'arrêt en matière de mises en vente. En effet, après trois années de hausse consécutive, portée par les deux opérations d'intérêt national et les projets ANRU, le nombre de logements neufs mis en vente diminue de 23% en un an, pour s'élever à 2419 logements. Devant les stocks qui continuent de croître (+10% en un an) et qui n'ont jamais été aussi importants, les promoteurs ont fait le choix de réduire le nombre d'opérations. Dans le même temps, les ventes de logements neufs ont diminué de 3,5% par rapport à 2013. Malgré des taux d'intérêt toujours plus bas, le contexte d'incertitudes lié à la crise économique freine les projets d'achat des ménages, notamment des primo-accédants.

Nombre de logements neufs vendus et mis en vente en 2014



¹ Source : ECLN_DRIEA Ile-de-France

TERRITOIRES



GRAND PARIS SEINE OISE

864 logements neufs vendus en 2014
972 logements neufs mis en vente en 2014
1191 logements neufs disponibles au 4^{ème} trimestre 2014
 (+36% par rapport à 2013)
Prix moyen des logements vendus en 2014 : 3 650 €/m²
 (+1% par rapport à 2013)



GRAND SAINT-QUENTIN

384 logements neufs vendus en 2014
266 logements neufs mis en vente en 2014
285 logements neufs disponibles au 4^{ème} trimestre 2014
 (-20% par rapport à 2013)
Prix moyen des logements vendus en 2014 : 3 900 €/m²
 (-5% par rapport à 2013)



VERSAILLES GRAND PARC

446 logements neufs vendus en 2014
477 logements neufs mis en vente en 2014
573 logements neufs disponibles au 4^{ème} trimestre 2014
 (2013 non connu)
Prix moyen des logements vendus en 2014 : 5 450 €/m²
 (+9% par rapport à 2013)



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

465 logements neufs vendus en 2014
502 logements neufs mis en vente en 2014
450 logements neufs disponibles au 4^{ème} trimestre 2014
 (+11% par rapport à 2013)
Prix moyen des logements vendus en 2014 : 4 900 €/m²
 (-1% par rapport à 2013)



CENTRE ET SUD YVELINES

403 logements neufs vendus en 2014
202 logements neufs mis en vente en 2014
307 logements neufs disponibles au 4^{ème} trimestre 2014
 (+59% par rapport à 2013)
Prix moyen des logements vendus en 2014 : 3 900 €/m²
 (-2,8% par rapport à 2013)

VENTES ET MISES EN VENTE



LE MARCHÉ IMMOBILIER

Le marché des logements anciens

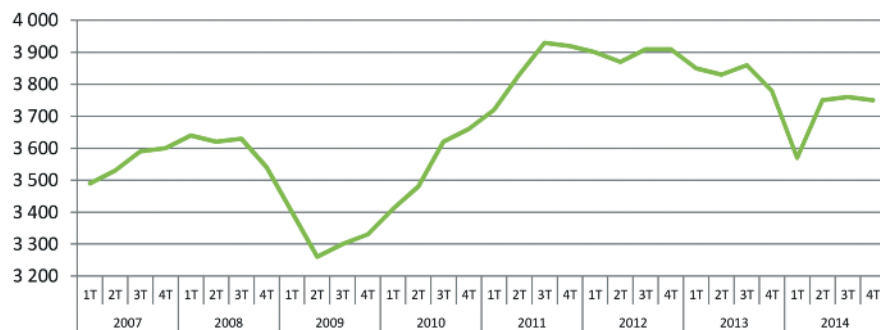
CHIFFRES CLÉS¹

14 087 logements anciens vendus en 2014
(-7% par rapport à 2013) dont **52%** de logements collectifs

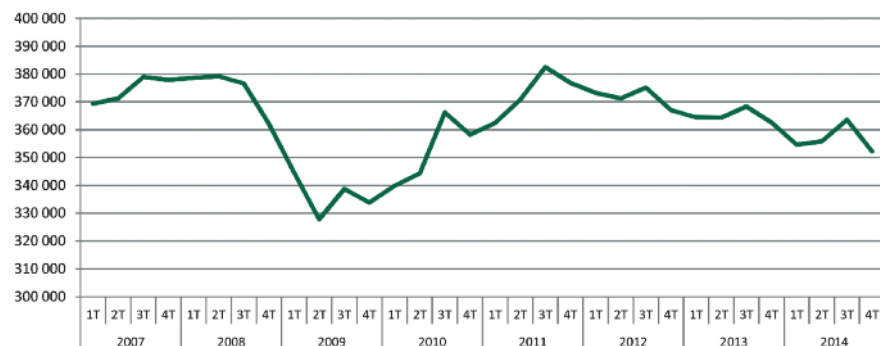
3 750 €, le prix au m² d'un appartement ancien
au 4^{ème} trimestre 2014 (+5% sur un an)

352 220 € le prix moyen d'une maison ancienne
au 4^{ème} trimestre 2014 (-0,6% en un an)

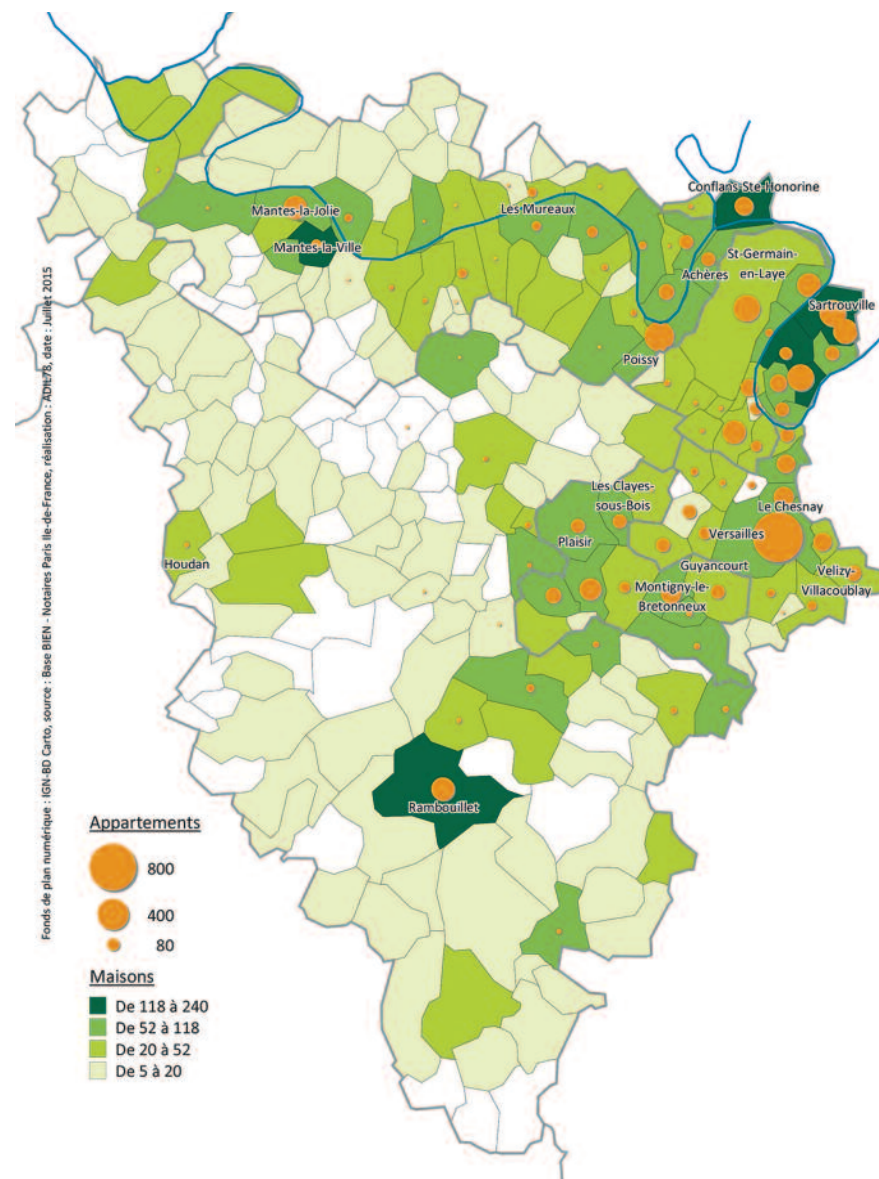
Évolution du prix au m² moyen des appartements anciens



Évolution du prix moyen des maisons anciennes



Volume de transactions de logements anciens en 2014



LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRIMO-ACCESSION

CHIFFRES CLÉS¹

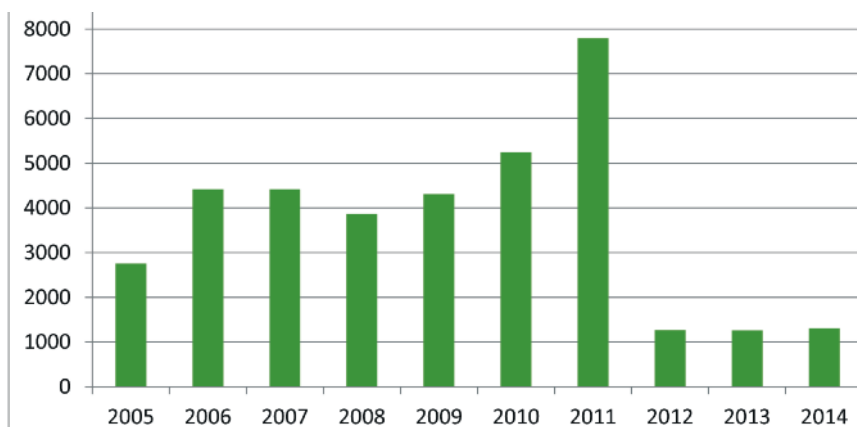
1 309 PTZ + distribués, soit **11 %** des PTZ délivrés en Ile-de-France

94 % dans le neuf et **4 %** dans l'ancien

65 % de logements collectifs

35 % de logements individuels

Distribution du PTZ depuis 2005



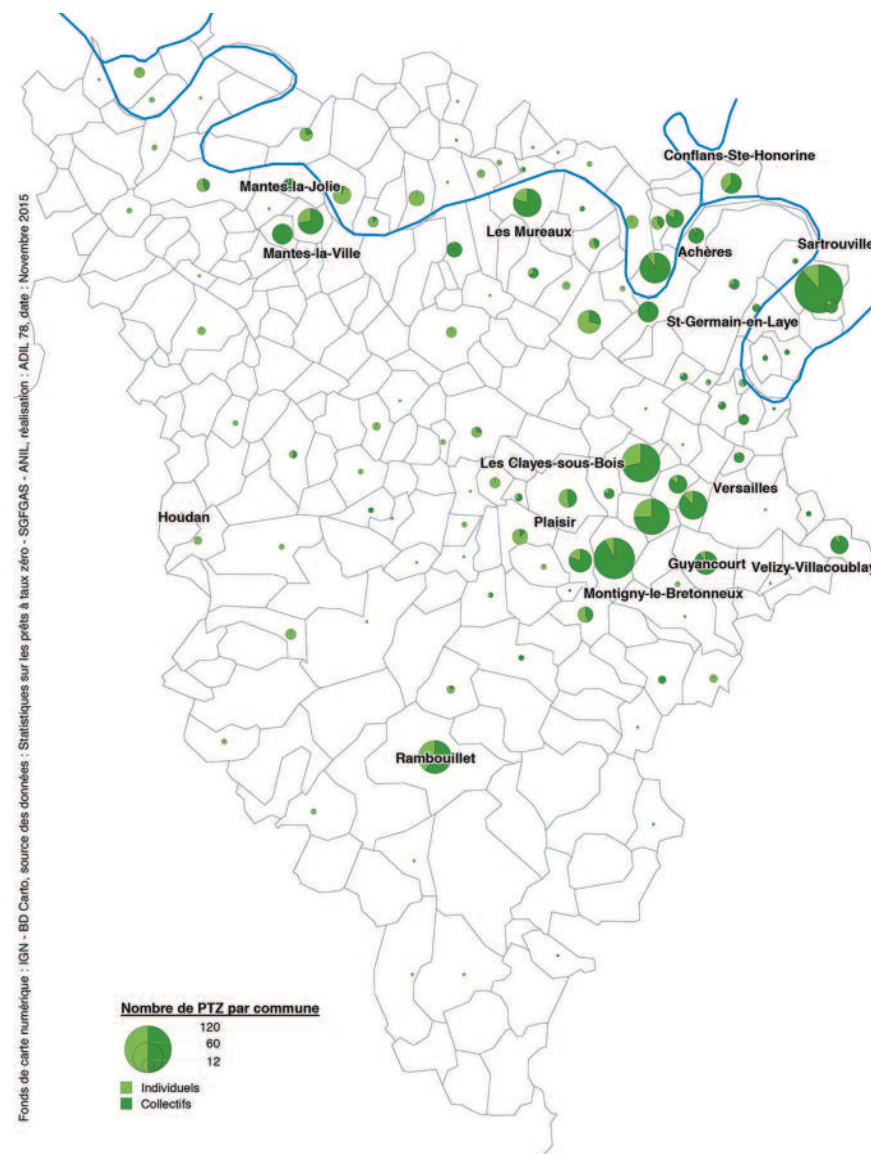
Le Prêt à taux zéro renforcé en 2016

Dès le 1^{er} janvier 2016, les conditions de prêt à taux zéro seront plus avantageuses dans le neuf et l'ancien :

- > augmentation des plafonds de revenus permettant d'en bénéficier;
- > financement jusqu'à 40 % de l'achat du bien immobilier (contre 18 à 26 % aujourd'hui) dans la limite d'un plafond d'opération ;
- > rallongement du différé de remboursement de 5 ans minimum jusqu'à 15 ans (contre 0 à 14 ans aujourd'hui) ;
- > extension de la durée du prêt sur 20 ans minimum ;
- > le prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement ancien à réhabiliter, sera ouvert dans la France entière (il était jusqu'à présent ouvert dans 6000 communes rurales).

L'ensemble de ces mesures s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2016, sous réserve de l'adoption et de la publication des textes (législatifs et réglementaires).

Localisation des PTZ distribués dans les Yvelines en 2014



¹ Sources : Statistiques sur les prêts à taux zéro - SGFGAS - ANIL

LA CONSTRUCTION NEUVE

Les permis de construire délivrés et les logements mis en chantier

CHIFFRES CLÉS¹

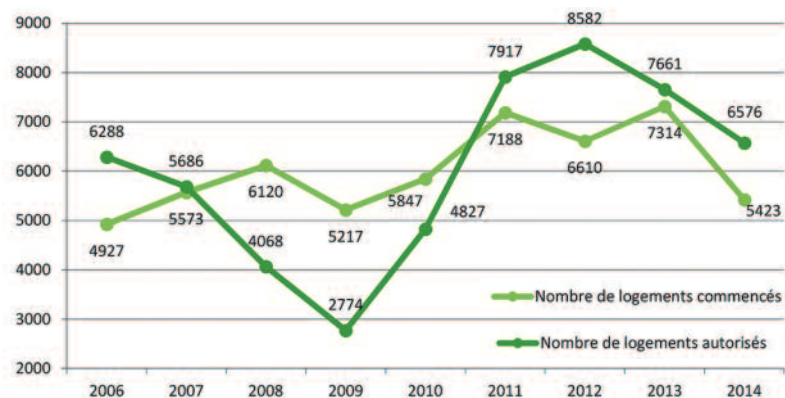
7 120 logements autorisés, dont :

- **6 576** logements familiaux
- **544** logements en résidences

5 828 logements commencés, dont :

- **5 423** logements familiaux
- **405** logements en résidences

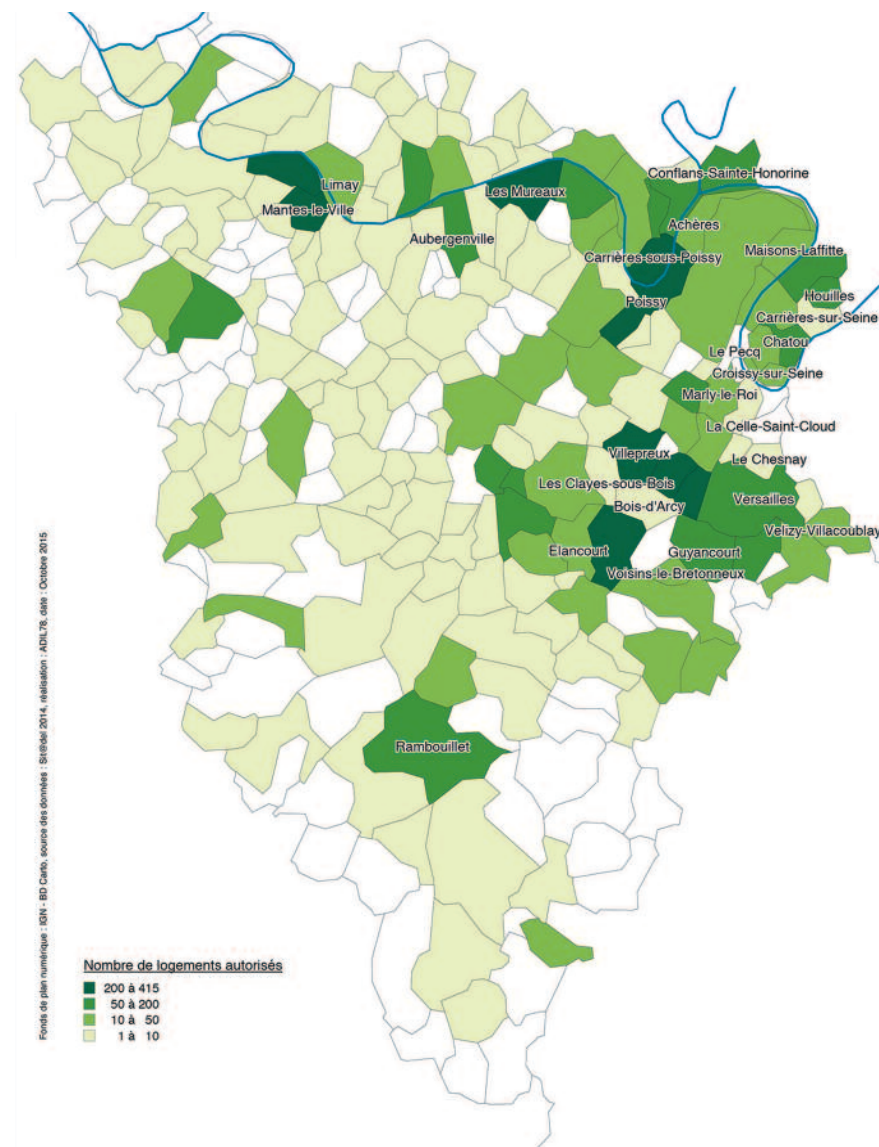
Évolution des logements autorisés et commencés depuis 2006 (hors résidences)



L'année 2014 est marquée, à l'instar des départements de Grande Couronne, par un ralentissement du nombre de logements autorisés (-14%) et du nombre de mises en chantiers (-26%), à l'image du recul marqué de la construction neuve à l'échelle nationale (-10,3% de mise en chantiers). Les communes de Seine Aval concentrent 25% des logements autorisés en 2014.

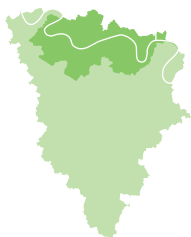
Ce repli de la construction, concomitant à la baisse des ventes de logements neufs, s'explique notamment par un cumul de facteurs baissiers : la hausse du chômage, des perspectives de croissance incertaines, le niveau des prix qui demeure élevé et la volonté affichée de certaines collectivités de ralentir les constructions. Afin de relancer la construction neuve, l'État a pris des mesures de relance : évolution du Prêt à taux zéro (PTZ), aménagement du dispositif fiscal "Pinel" (ex "Duflot") pour l'investissement locatif, création d'une aide aux maires bâtisseurs. De son côté, le Département lance en 2015 un appel à projets, Prior'Yvelines, pour soutenir les communes urbaines dans leur développement résidentiel.

Nombre de logements autorisés en 2014 (hors résidences)



¹ Sources : Sit@del en date réelle + et Sit@del en date réelle 2014

TERRITOIRES ¹



GRAND PARIS SEINE OISE

1 550 logements autorisés en 2014
(÷2 par rapport à 2013)

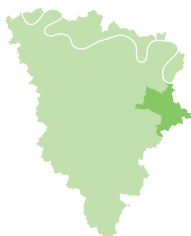
1 530 logements commencés en 2014
(-50% par rapport à 2013)



GRAND SAINT-QUENTIN

860 logements autorisés en 2014
(-35% par rapport à 2013)

673 logements commencés en 2014
(-42% par rapport à 2013)



VERSAILLES GRAND PARC

1 385 logements autorisés en 2014
(+44% par rapport à 2013)

497 logements commencés en 2014
(-9% par rapport à 2013)



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

1 110 logements autorisés en 2014
(+3% par rapport à 2013)

322 logements commencés en 2014
(÷3 par rapport à 2013)

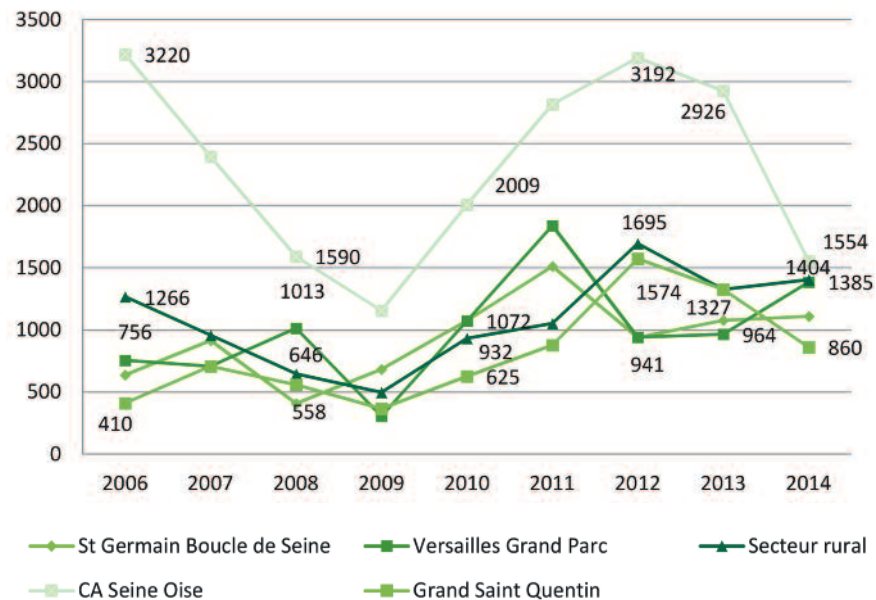


CENTRE ET SUD YVELINES

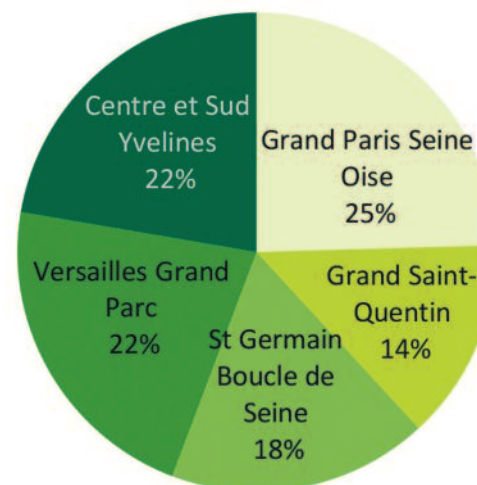
1 408 logements autorisés en 2014
(+5,5% par rapport à 2013)

709 logements commencés en 2014
(-46% par rapport à 2013)

Logements autorisés depuis 2006



Logements autorisés en 2014



¹ Sources : Sit@del en date réelle + et Sit@del en date réelle 2014

LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE

CHIFFRES CLÉS¹

43 044 demandes de logement social au 31 décembre 2014
(578 914 en Ile-de-France)

+3 % par rapport à 2013 (+3,5% en Ile-de-France)

2,44 la taille moyenne des ménages (2,38 en Ile-de-France)

8 473 attributions d'un logement social en 2014
(78 012 en Ile-de-France)

+2,6 % par rapport à 2013

22 mois, le délai moyen d'attribution (28 mois en Ile-de-France)

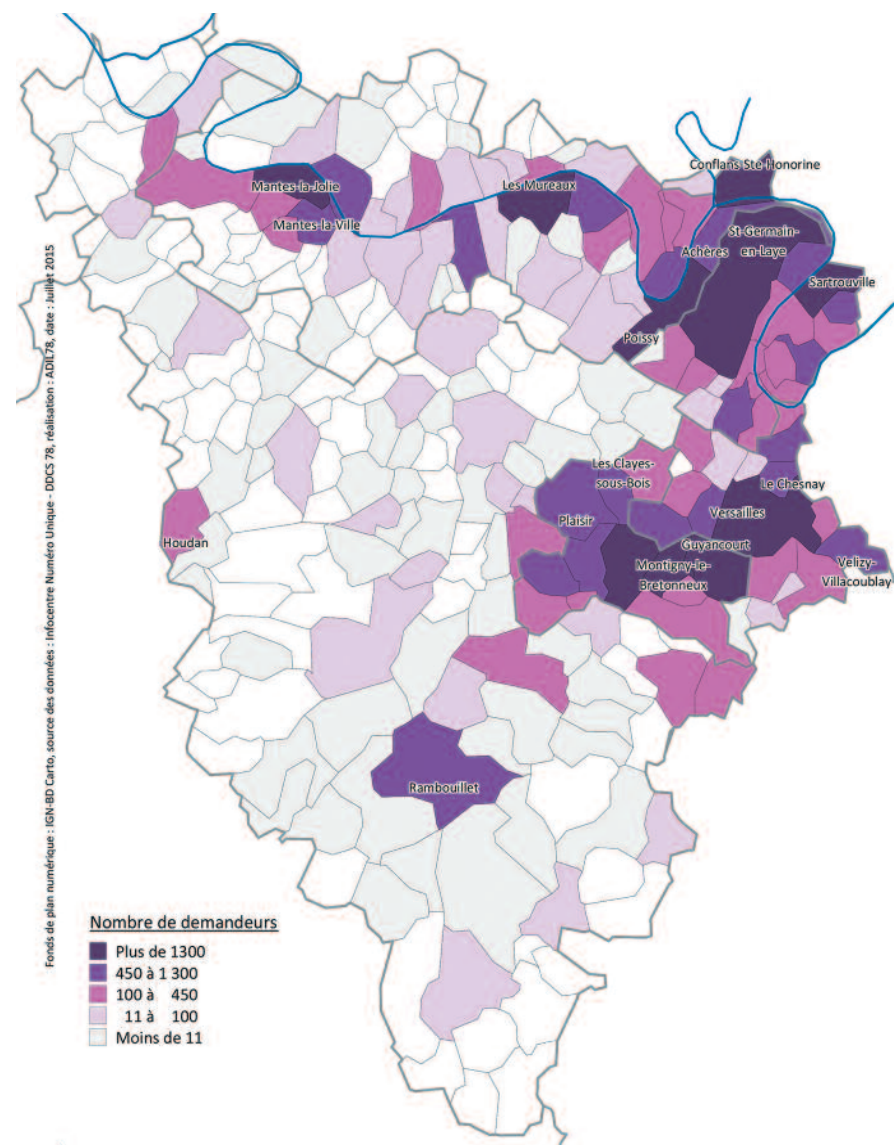
	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Demandes	6 810	12 886	12 980	8 596	1 772
Attributions	860	2 261	3 130	1 787	435

La loi ALUR : n° 2014-366 du 24 mars 2014 _Accès au logement et un urbanisme rénové_ réforme sensiblement la demande de logement social, en mettant au cœur du dispositif les collectivités locales.

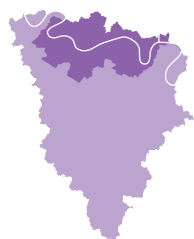
Pour les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dotés d'un PLH approuvé (les autres n'y sont pas tenues), les nouvelles obligations sont les suivantes :

- > la mise en place **d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logements** (SDIAL), au 31 décembre 2016 (pour l'Ile-de-France) ;
- > l'amélioration de la connaissance des demandes sur un territoire, en créant une gestion partagée des attributions à l'échelle du territoire de l'EPCI, lorsque celui-ci est doté d'un PLH (mise en place d'un dispositif de mise en commun des dossiers de demande, des pièces justificatives, ...) ;
- > l'élaboration **d'un plan partenarial de gestion de la demande** de logement social et d'information des demandeurs, au 31 décembre 2016 (pour l'Ile-de-France).

Nombre de demandes de logement social au 31 décembre 2014

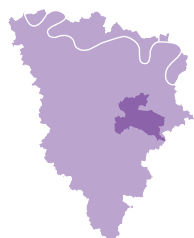


TERRITOIRES ¹



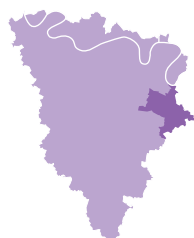
GRAND PARIS SEINE OISE

14 595 demandes de logement social au 31 décembre 2014
+ 1,6 % par rapport à 2013
3 075 attributions d'un logement social en 2014



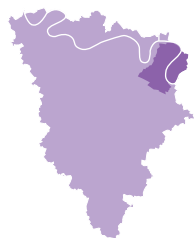
GRAND SAINT-QUENTIN

9 026 demandes de logement social au 31 décembre 2014
+ 0,5 % par rapport à 2013
1 873 attributions d'un logement social en 2014



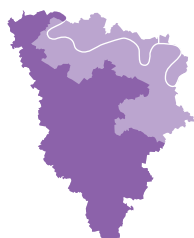
VERSAILLES GRAND PARC

7 809 demandes de logement social au 31 décembre 2014
+ 4 % par rapport à 2013
1 536 attributions d'un logement social en 2014



SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

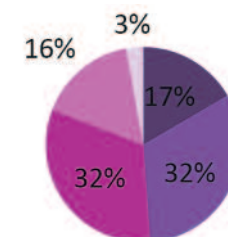
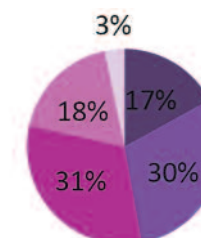
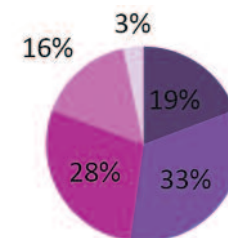
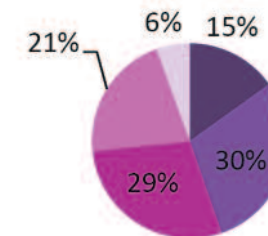
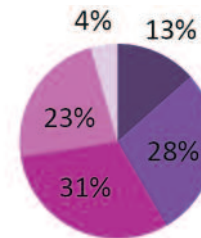
8 933 demandes de logement social au 31 décembre 2014
+ 2,7 % par rapport à 2013
1 342 attributions d'un logement social en 2014



CENTRE ET SUD YVELINES

2 681 demandes de logement social au 31 décembre 2014
- 2,1 % par rapport à 2013
647 attributions d'un logement social en 2014

TYPLOGIE DES DEMANDES



- T1
- T2
- T3
- T4
- T5

¹ Source : à partir des données de la DDCS 78

LES AIDES À LA PERSONNE

Les aides au logement de la Caisse d'Allocations Familiales

CHIFFRES CLÉS¹

80 005 allocataires d'une aide au logement en 2014
(+1% par rapport à 2013)

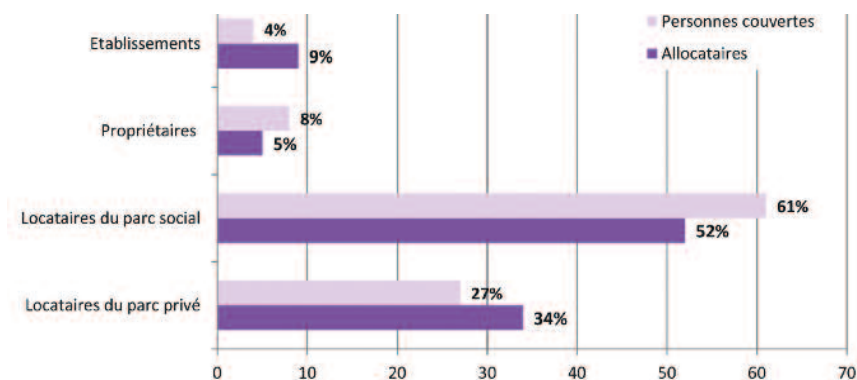
Soit **193 923** yvelinois couverts par une aide au logement
(moyenne de **2,4** personnes par ménage allocataire)

60 % bénéficient d'une APL, **24 %** bénéficient d'une ALS
et **17 %** bénéficient d'une ALF

23 % de familles monoparentales et **27 %** de couples avec enfants
parmi les allocataires

42 % d'allocataires ayant un emploi, **15 %** d'allocataires au chômage,
et **7 %** d'étudiants.

Statut d'occupation des bénéficiaires d'une aide au logement en 2014



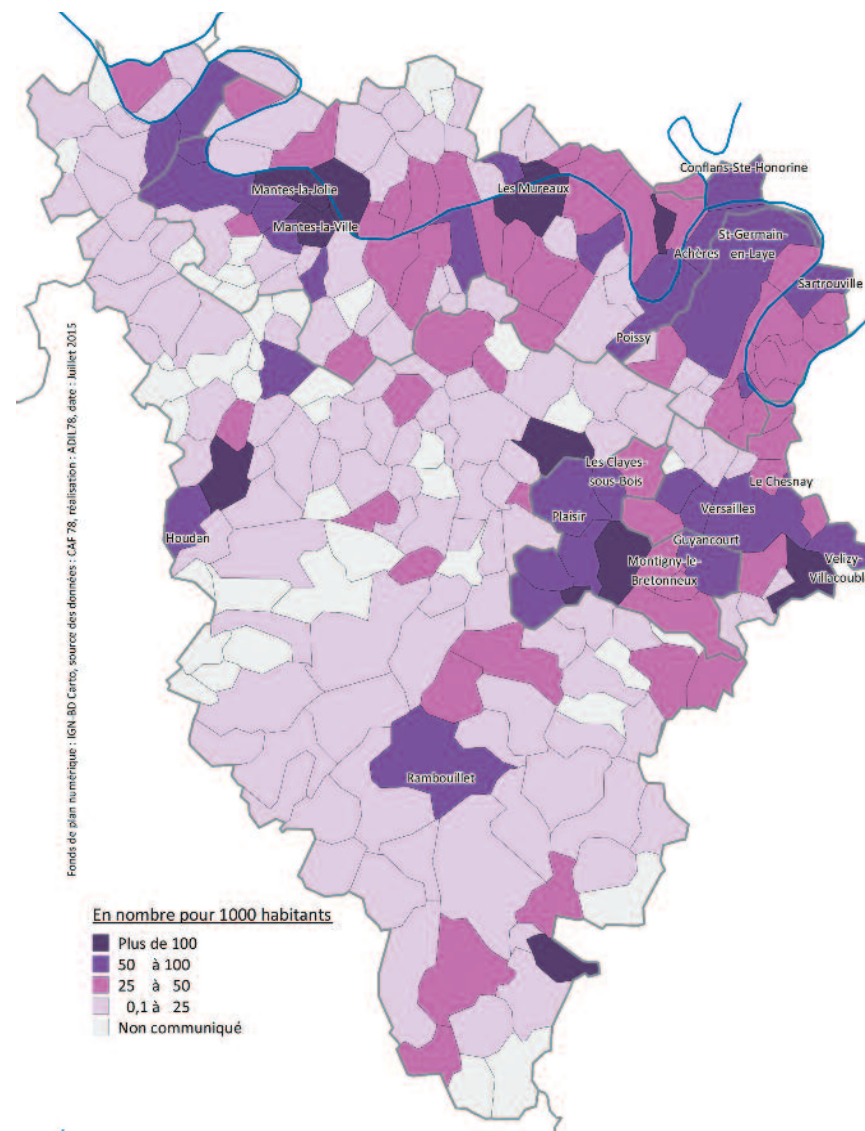
Allocataire : désigne la personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

APL : Allocation Personnalisée au Logement, destinée aux ménages occupant un parc de logements déterminé.

ALF : Allocation Logement à caractère Familial, destinée aux ménages ayant des personnes à charge mais dont le logement ne dépend pas de l'APL.

ALS : Allocation Logement à caractère Social, attribuée aux ménages qui n'ont pas le droit à l'APL ni à l'ALF.

Nombre d'allocataires d'une aide au logement de la Caisse d'Allocations Familiales pour 1000 habitants en 2014



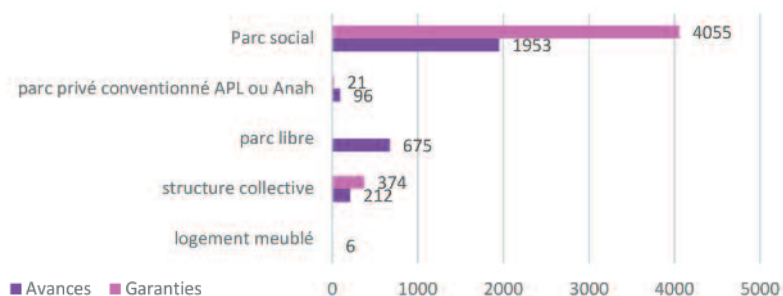
LES AIDES A LA PERSONNE

Les aides d'Action Logement

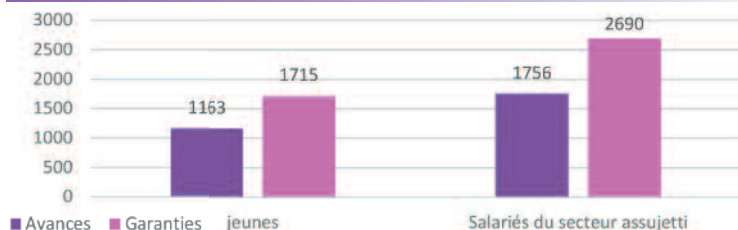
CHIFFRES CLÉS¹

6 756 aides d'Action logement
 Dont **4 126** Garanties Loca-pass®, soit **7%** de moins qu'en 2013
 Dont **2 630** Avances Loca-pass®, soit **11%** de moins qu'en 2013
80% des bénéficiaires logeaient dans le parc social
39% des allocataires étaient des jeunes⁽²⁾

Les avances et garanties Loca-pass®



Les avances et garanties Loca-pass® par type de bénéficiaires



L'avance Loca-pass® : Cette aide d'Action Logement prend la forme d'une avance accordée au locataire, pour sa résidence principale, sous forme de prêt remboursable sans intérêt.

La garantie Loca-pass® : Action Logement facilite l'accès à la location d'un logement en se portant gratuitement caution vis-à-vis du propriétaire bailleur pour le paiement du loyer et des charges locatives, en cas d'impayé justifié.

Les aides du Fonds Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est le « pilier » du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) pour les aides financières individuelles et l'accompagnement social des yvelinois confrontés à des difficultés de logement.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FSL COMPORTE :

- des aides individuelles « directes » et des dispositifs de garantie, permettant de solvabiliser les ménages qui ne peuvent assurer l'intégralité de leurs charges relatives au logement et à la fourniture d'énergie,
- des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives exercées par des associations conventionnées par le Département.

CHIFFRES CLÉS³

5,6 M€ de financement dans le cadre du FSL

LES AIDES FINANCIÈRES

2 179 Aides financières pour l'accès au logement ont été attribuées en 2014 (+ **10,39%** par rapport à 2013 et hors cautionnement 855 aides)

3 698 Aides financières pour le maintien dans les lieux ont été accordées soit une légère diminution de **4,57%** par rapport à 2013

471 € le montant moyen de l'aide à l'accès au logement

496 € le montant moyen de l'aide au maintien au logement

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Les mesures d'accompagnement auprès des familles sont de 6 mois et peuvent être renouvelées.

133 mesures d'accompagnement social pour l'accès au logement autonome

347 mesures d'accompagnement social pour le maintien dans le logement

1 757 mesures d'accompagnement social en logement temporaire

30 mesures d'accompagnement pour les accédants en difficulté

¹ Source : Action logement - ² Jeunes salariés du secteur assujetti jusqu'au premier CDI, autres jeunes de moins de 30 ans, jeunes demandeurs en recherche d'emploi, jeune non émancipé ou mineur sous tutelle. - ³ Sources : Dpt Yvelines

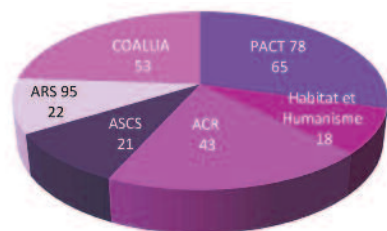
L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Le dispositif Solibail

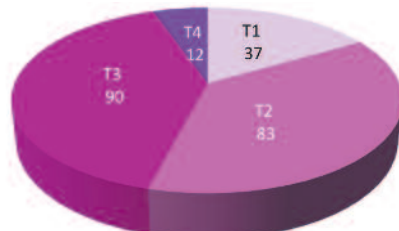
CHIFFRES CLÉS¹

- 6** opérateurs missionnés par l'État
- 222** logements captés par le dispositif Solibail
- 102** logements T3 et T4, **83** logements T2 et **37** logements T1
- 493 €** : loyer² moyen d'un T1
- 699 €** : loyer moyen d'un T2
- 859 €** : loyer moyen d'un T3 et T4

Logements captés par opérateurs



Typologie des logements captés

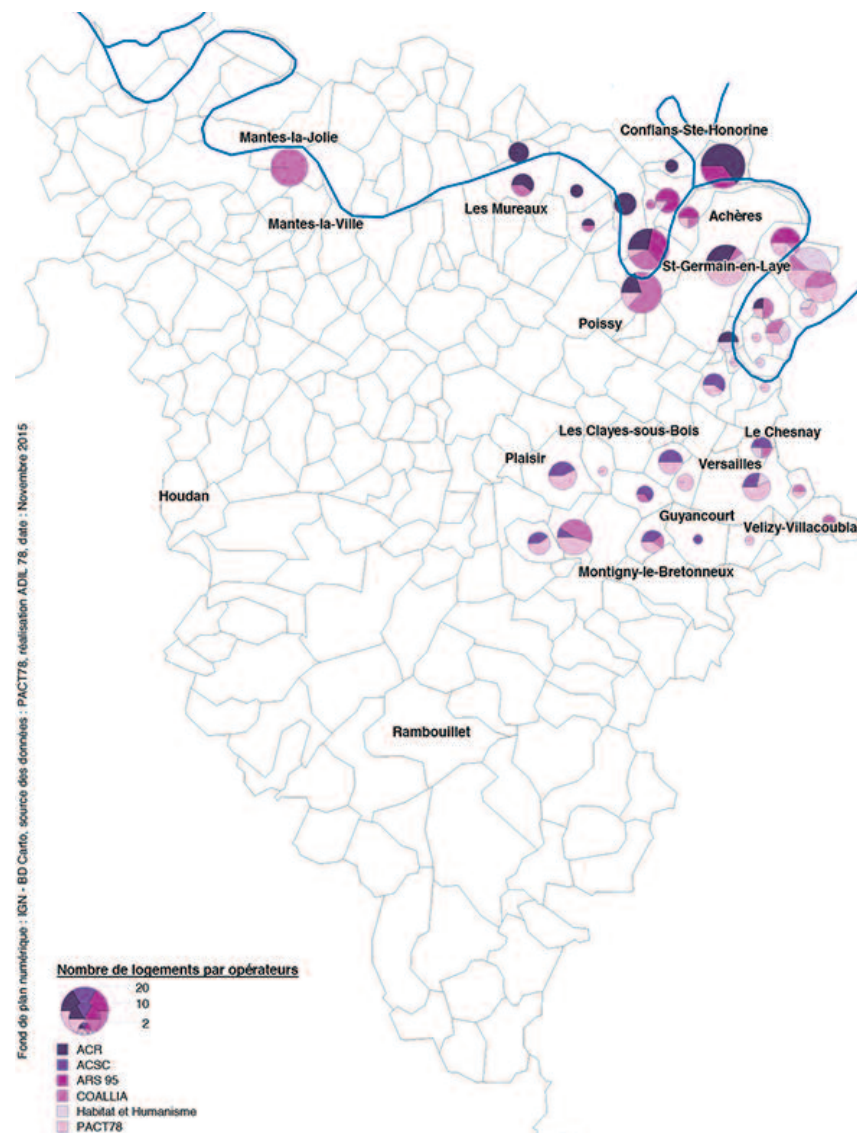


Le programme d'intermédiation locative, Solibail, initié en 2008 dans le cadre du plan de relance, a pour objet de développer une offre nouvelle de logements à partir du parc privé pour des ménages déjà inscrits dans un parcours d'insertion et pour lesquels il convient de proposer en priorité une alternative à l'hôtel. Ce dispositif tend à proposer des solutions de logement temporaire aux ménages les plus démunis tout en offrant les garanties nécessaires aux propriétaires.

Depuis la mise en place officielle de Solibail en Grande Couronne en novembre 2009, les 6 opérateurs que sont ACR, ASCS, ARS 95, COALLIA (ex-AFTAM), Habitat & Humanisme et PACTYvelines se sont vus confier **un objectif global de 259 logements dans les Yvelines**, satisfait à hauteur de **222 captations en bail signé** au 31 décembre 2014 (soit 86% de réalisation).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet : www.solibail.fr

Logements par opérateurs en gestion dans le cadre du dispositif SOLIBAIL au 31 décembre 2014

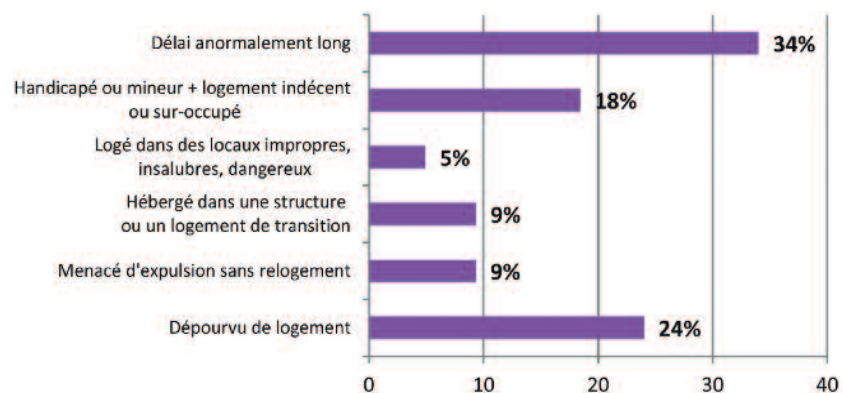


LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

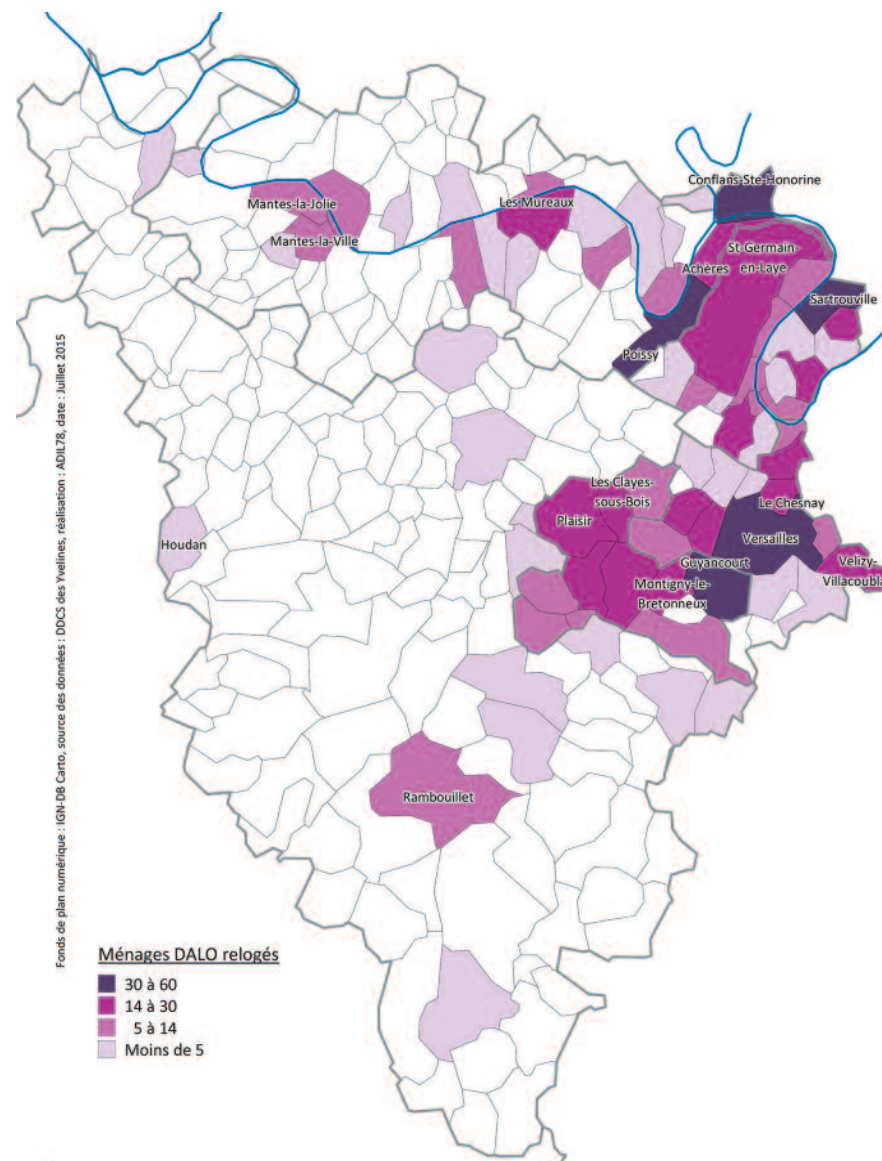
CHIFFRES CLÉS¹

- 3 525** demandes DALO² reçues par la commission de médiation en 2014, (+ 4 % en un an) **49 100** en Ile-de-France
- 945** demandes déclarées prioritaires et urgentes
- 767** des bénéficiaires relogés, dont :
 - 92 %** des ménages relogés étaient originaires des Yvelines
 - 53 %** des ménages relogés étaient salariés en CDI,
 - 15 %** des ménages relogés étaient salariés en CDD ou intérim
 - 27 %** étaient sans emploi
- 632** demandes DAHO³ reçues par la commission de médiation en 2014, + 1,5 % en un an (**7 523** en Ile-de-France)
- 564** demandes déclarées prioritaires et urgentes
- 34 %** des recours auprès de la commission de médiation ont été fait pour un délai d'attribution d'un logement social anormalement long
- 47 %** des recours logement émanaient de familles monoparentales,
- 33 %** de personnes seules et **12 %** de couples avec enfant(s)

Critères de saisine de la commission en 2014



Ménages prioritaires DALO relogés dans les Yvelines en 2014



¹ Sources : DDCS des Yvelines – données SYPLO, DHUP - ²DALO : droit au logement opposable - ³DAHO: droit à l'hébergement opposable

LES EXPULSIONS ET LES IMPAYÉS

CHIFFRES CLÉS¹

3370 assignations ont été délivrées pour un impayé de loyer, soit **24%** de plus qu'en 2013, dont :

68% dans le parc public

32% dans le parc privé

416 expulsions*, soit **9%** de plus qu'en 2013

56% dans le parc public

44% dans le parc privé

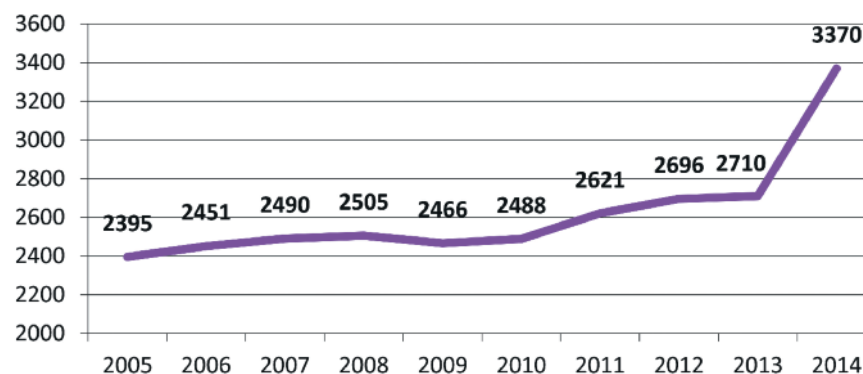
353 concours de la force publique accordés (+ **15%** en un an)

L'année 2014 a vu le nombre d'assignations délivrées dans le département atteindre son plus haut niveau depuis 10 ans. Près de 3370 assignations ont été établies dans les Yvelines, c'est 24% de plus qu'un an plus tôt. Une des explications peut se trouver dans la crise économique durable qui accroît les difficultés des ménages à s'acquitter de leur loyer. Le parc locatif public, abritant les ménages les plus modestes concentre 68% des assignations, soit 4 points de plus par rapport à 2013.

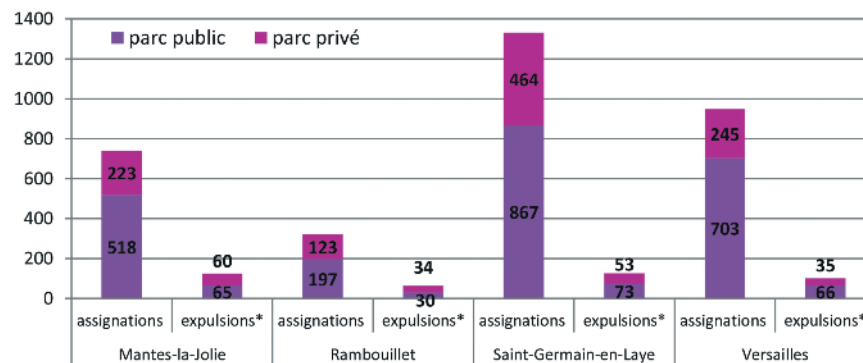
Dans des proportions moins fortes, le nombre d'expulsions ayant requis le concours de la force publique à lui augmenté de 15%.

Saint-Germain est toujours l'arrondissement qui concentre le nombre d'assignations le plus fort et celui où ont lieu le plus d'expulsions. A noter que c'est dans les arrondissements de Saint-Germain-en-Laye et Mantes-la-Jolie que l'augmentation des assignations délivrées est la plus forte (+32% en un an) et dans celui de Rambouillet où la croissance du nombre d'expulsions a été la plus importante (+43% depuis 2013).

Évolution du nombre d'assignations dans les Yvelines



Nombre d'assignations et d'expulsions avec le concours de la force publique et par huissier seul Par arrondissement en 2014



L'article 25 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a étendu la trêve hivernale au 31 mars. Cet article prévoit un sursis à toute mesure d'expulsion non exécutée à la date du 1^{er} novembre de chaque année jusqu'au 31 mars de l'année suivante, à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille. Ces dispositions ne sont toutefois pas applicables lorsque les personnes dont l'expulsion a été ordonnée sont entrées dans les locaux par voie de fait ou lorsque ceux-ci sont situés dans un immeuble ayant fait l'objet d'un arrêté de péril.

¹ Source : DDCS des Yvelines - * Avec le concours de la force publique et reprise des lieux par l'huissier seul.



information, formation, observation sur le logement

ADIL 78 / Agence Départementale
d'Information sur le Logement des Yvelines

UN GUICHET UNIQUE D'INFORMATION sur le logement et l'habitat dans les Yvelines

Créée à l'initiative conjointe du Département des Yvelines et de l'Etat en juillet 2007, l'agence départementale d'information sur le logement des Yvelines est agréée par le Ministère du Logement et de l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL).

La structure associative, régie par la loi de 1901, de l'ADIL et la pluralité de ses membres garantissent l'objectivité et la qualité du service rendu aux Yvelinois, aux collectivités locales et aux acteurs de l'habitat.

SES MISSIONS _ Loi SRU du 13 décembre 2000 / Décret du 6 novembre 2007 (JO du 8.11.07) / Code de la construction et de l'habitation (CCH) : articles L.366-1 à L.366-4 et R.366-5 à 8 et ses annexes.

Le conseil juridique, fiscal et financier : Informer les usagers sur leur droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial. En huit années, ce sont plus de 75 000 yvelinois qui ont sollicité l'ADIL78.

La formation : Permettre à ses partenaires de bénéficier du savoir-faire de ses juristes et de leur neutralité, afin de programmer des formations, des journées d'information souvent décentralisées et adaptées aux élus, agents des collectivités locales, professionnels du secteur, travailleurs sociaux.

L'observation : Répondre aux demandes des collectivités locales et contribuer à une meilleure compréhension, par les élus et les partenaires, des mécanismes complexes du logement, grâce à son observation de l'habitat et du marché du logement yvelinois. Une expertise utile et reconnue pour les collectivités élaborant des programmes locaux de l'habitat.

SON FINANCEMENT

Le financement de l'ADIL trouve sa source à un double niveau, national (Etat, Action Logement, CGLLS) pour 40% et local (département, collectivités locales, CAF, associations, bailleurs, opérateurs, ...) pour 60%.

Les ressources de l'association proviennent de cotisations, des subventions de ses membres et de toutes autres ressources sous quelque forme que ce soit qui ne sont pas interdites par la législation en vigueur et notamment des actions spécifiques menées à la demande de ses partenaires (prévention des expulsions, actions de formation, prévention des copropriétés fragiles, aides à la définition de politique d'accession, ...).

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Une Directrice, huit Juristes, un Chargé de mission habitat, une Agent d'accueil et secrétariat

LES NOUVEAUTÉS 2015

3^{ème} Rencontre autour du logement : « Le Colloque sur Le logement des salariés : un enjeu de d'attractivité pour les collectivités yvelinoises, les territoires et les entreprises »

Après l'accession aidée et la prévention des copropriétés, c'est la problématique que pose le logement des salariés dans un département francilien, 3^{ème} pôle d'emplois d'Ile-de-France, situé en zone tendue.

La rencontre a permis, aux acteurs du monde économique et de l'habitat, qu'ils soient élus, représentants de l'Etat, responsables des services des collectivités territoriales, bailleurs sociaux, promoteurs, aménageurs, entreprises ... de débattre des actions engagées ou à entreprendre pour répondre aux attentes des salariés des entreprises, dans un objectif d'attractivité de nos territoires.

Les Yvelines en cartes - Un outil à destination des acteurs yvelinois

L'ADIL 78 met à la disposition de ses partenaires un atlas cartographique interactif déclinant, sous forme de cartes, les principaux indicateurs liés à l'habitat dans le département.

Mis en ligne en février 2013, l'atlas « Les Yvelines en cartes » a été enrichi de nouvelles cartes et, est accessible à tous à partir du site internet de l'ADIL 78.



1 CENTRE D'INFORMATION ET 18 PERMANENCES SUR 4 TERRITOIRES



GRAND PARIS SEINE OISE

CA MANTES-EN-YVELINES

MAGNANVILLE

Service logement de la CAMY

MANTES-LA-VILLE

CVS Augustin Serre

MANTES-LA-JOLIE

Point d'Accès au Droit - AGORA

CA DEUX RIVES DE SEINE

CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Pôle multiservives Michel Colucci

CHANTELOUP-LES-VIGNES

Point d'Accès au Droit

CA POISSY-ACHÈRES-CONFLANS

POISSY

Point d'Accès au Droit

ACHÈRES

Point d'Accès au Droit

CA MANTES-EN-YVELINES

LES MUREAUX

Maison de la Justice et du Droit

VERSAILLES GRAND PARC

CA VERSAILLES GRAND PARC

FONTENAY-LE-FLEURY

Point d'Accès au Droit - Mairie

VERSAILLES

Siège de l'ADIL - 4 rue Saint-Nicolas

www.adil78.org

contact@adil78.org

01 39 50 84 72

Du lundi au vendredi (sauf jeudi après-midi) de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

ST GERMAIN BOUCLES DE SEINE

CA BOUCLE DE LA SEINE

SARTROUVILLE

Point d'Accès au Droit

Mairie

MONTESSEON

Centre communal d'action sociale

CARRIÈRES-SUR-SEINE

Centre communal d'action sociale

HOUILLES

Mairie

CHATOU

Centre communal d'action sociale

GRAND SAINT-QUENTIN

CA SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

TRAPPES

Maison de la Justice et du Droit

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Mairie Principale

GUYANCOURT

Maison de la Justice et du Droit

CA SAINT-GERMAIN SEINE ET FORÊTS

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Point d'Accès au Droit



Facebook : ADIL78



Twitter : ADIL YVELINES



Scoop.it : www.scoop.it/u/adil78



Les newsletters de l'ADIL78 :

**Acteurs de l'habitat
Copropriétaires yvelinois**